

# MANUEL DE L'ENTREPRISE

**Pour fixer des objectifs  
de préservation de la nature  
fondés sur la science**



**SCIENCE BASED-TARGET NETWORK**  
GLOBAL COMMONS ALLIANCE



**Permettre aux entreprises de prendre des  
mesures crédibles en faveur d'un avenir  
EQUITABLE, NATURE POSITIVE, NET-ZERO.**



**« Nous savons désormais où concentrer nos efforts et où il est le plus nécessaire d'agir. Le SBTN nous a permis de passer d'améliorations basées uniquement sur notre propre expérience à des objectifs que nous savons être suffisants pour la planète ».**

ALPRO

**« En fixant des objectifs basés sur la science pour la nature, vous ouvrez la voie à d'autres modèles. Du point de vue des données le processus est extrêmement rigoureux et scientifique. Le climat et la nature sont profondément interconnectés ; le SBTN nous donne une voie claire pour créer un modèle alimentaire résilient ».**

GROUPE BEL

**« Le SBTN nous a aidés à approfondir notre compréhension de nos impacts et dépendances vis-à-vis de la nature, à hiérarchiser les domaines d'action et à changer la façon dont nous engageons les fournisseurs pour accroître la traçabilité et la transparence des données ».**

GSK

# PRÉFACE

Cher lecteur, chère lectrice,

Afin de répondre à la demande des entreprises de rendre le processus de fixation d'objectifs du Science Based Targets Network (SBTN) aussi accessible et réalisable que possible, j'ai le plaisir de vous partager le manuel de l'entreprise du SBTN.

Cette ressource vise à aider les experts et responsables du développement durable à fixer des objectifs basés sur la science pour la protection de la nature. Elle simplifie une grande partie de nos guides techniques disponibles à ce jour (juillet 2024) et fournit un support pour mobiliser les parties prenantes, notamment le comité de direction, et allouer les ressources nécessaires à la définition des objectifs. [Une version interactive \(en anglais\)](#), ainsi que les guides techniques complets (en anglais), accessibles depuis la [Ressources Library](#) de notre site internet.

Nous tenons à remercier les entreprises pionnières dans la définition des objectifs et les partenaires qui apportent leur soutien. Leur inestimable contribution a permis de consolider notre approche afin de trouver un équilibre optimal entre faisabilité et rigueur scientifique.

Au SBTN, nous sommes convaincus que les entreprises jouent un rôle essentiel dans la préservation de la nature et de la biodiversité. La définition et la mise en œuvre d'objectifs basés sur la science constituent un engagement en faveur d'un avenir où la nature, les peuples et les entreprises puissent prospérer en harmonie. Ce manuel vous aide à inscrire vos efforts en matière de développement durable dans une vision plus large, et vous fournit les ressources pour agir efficacement et de manière crédible.

**Jess McGlyn**  
Corporate and Partner Engagement  
Director, Science Based Targets Network



« La définition et la mise en œuvre d'objectifs basés sur la science constituent un engagement en faveur d'un avenir où la nature, les peuples et les entreprises puissent prospérer en harmonie ».

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Guide de lecture</b>	<b>1</b>
<b>Bonnes pratiques : se préparer à fixer des objectifs basés sur la science pour la nature</b>	<b>3</b>
<b>Explorer les ressources du SBTN</b>	<b>9</b>
<b>Étape 1 : Évaluer vos impacts sur la nature</b>	<b>15</b>
<b>Étape 2 : Interpréter et prioriser vos activités</b>	<b>34</b>
<b>Étape 3 : Mesurer, fixer et publier les objectifs relatifs à l'eau douce</b>	<b>52</b>
<b>Étape 3 : Mesurer, fixer et publier les objectifs pour les écosystèmes terrestres</b>	<b>77</b>
<b>Étape 3 : Mesurer, fixer et publier les objectifs pour les océans</b>	<b>84</b>
<b>Guide d'engagement des parties prenantes</b>	<b>85</b>
<b>Validation des objectifs</b>	<b>87</b>
<b>Guides techniques en développement</b>	<b>93</b>
<b>Crédits et remerciements</b>	<b>97</b>

# GUIDE DE LECTURE

Le MANUEL DE L'ENTREPRISE DU SBTN est destiné aux experts et responsables du développement durable des entreprises qui s'apprêtent à fixer des objectifs basés sur la science pour la nature.

Il donne un aperçu de tous les conseils techniques existants du Science Based Targets Network (SBTN) pour la définition des objectifs. Il vous aidera à comprendre les prochaines étapes de votre parcours pour fixer des objectifs et vous orientera vers d'autres ressources pour vous soutenir dans ce processus.

Le manuel sera mis à jour régulièrement afin d'intégrer les évolutions de la science et de la réglementation dans nos méthodologies.

Ce manuel de l'entreprise synthétise la publication de juillet 2024 des guides techniques du SBTN sur l'étape 1 : Évaluer (V1.1), l'étape 2 : Interpréter et prioriser (V1.1) et l'étape 3 Eau douce : Mesurer, définir et publier (V1.1), ainsi que toutes les conditions de validation connexes.

Le manuel fournit également un résumé de l'étape 3 « écosystèmes terrestres » : Mesurer, définir et publier (V1) et du Guide d'engagement des parties prenantes (V1).

En outre, le manuel offre un aperçu global des guides techniques en cours de développement sur la biodiversité, notamment Etape 3 : Océan, Etape 4 : Agir et Etape 5 : Suivre.



*Point important concernant les termes utilisés dans les publications du SBTN.*

*Nous utilisons des termes tels que « devra », « doit », « devrait » et « peut » en cohérence avec la Science Based Targets Initiative (SBTi) et l'International Organization for Standardization (ISO). Ces termes doivent être interprétés de la manière suivante :*

- Les termes « requis », « devra » ou « doit » sont utilisés tout au long du présent document pour indiquer une obligation, afin que les objectifs fixés soient conformes aux critères de validation.*
- Les termes « recommandé » et « devrait » sont utilisés pour indiquer une recommandation, et non une exigence.*
- Les termes « pourrait » ou « peut » sont utilisés pour indiquer une option permise ou admissible.*

# CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE AVEC CE MANUEL

Le manuel sert d'introduction pour fixer des objectifs basés sur la science pour la nature. Il vous permet de :



**Comprendre** le processus de définition des objectifs basés sur la science pour la nature.

**Préparer** une conversation avec le comité de direction pour obtenir son adhésion et allouer les ressources nécessaires.



**Briefer** les équipes techniques ou les consultants externes pour commencer le processus de définition des objectifs en détail.

Une fois ce manuel lu, reportez-vous aux guides techniques pour une compréhension complète des exigences et méthodes appropriées pour définir et valider vos objectifs.

Pour une vue d'ensemble plus générale sur le SBTN et les objectifs basés sur la science pour la nature, des ressources (en anglais) sont disponibles sur le site Web du SBTN.

## Avis de non-responsabilité pour les lecteurs

*Droits d'exploitation. Ce MANUEL DE L'ENTREPRISE est fourni conformément à la licence Creative Commons Attribution – Non commercial 4.0 International (« CC BY-NC »), dont le texte intégral est disponible à l'adresse <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>.*

*Responsabilité. Le Science Based Targets Network (SBTN), un projet parrainé par Rockefeller Philanthropy Advisors, fournit les guides techniques « en l'état » sans aucune garantie, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de titre, d'absence de contrefaçon, de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. Le SBTN décline toute responsabilité en ce qui concerne l'utilisation abusive, la perte, la modification, la non-disponibilité des documents d'orientation ou de tout contenu. Le SBTN ne garantit pas que les documents d'orientation répondront à vos exigences ; que les documents d'orientation seront ininterrompus, opportuns, sécurisés ou exempts d'erreurs ; que l'information est exacte, complète, fiable ou correcte ; que tout défaut ou erreur sera corrigé ; ou que les documents d'orientation sont exempts de virus ou d'autres composants nuisibles. Le SBTN ne fait aucune déclaration selon laquelle les guides techniques conviennent à tous les utilisateurs, ou qu'ils seront disponibles en tout temps ou en tout lieu. L'accès aux guides techniques depuis les territoires où leur utilisation est illégale est interdit.*



# **BONNES PRATIQUES : SE PRÉPARER À FIXER DES OBJECTIFS BASÉS SUR LA SCIENCE POUR LA NATURE**

# BONNES PRATIQUES : SE PRÉPARER À FIXER DES OBJECTIFS BASÉS SUR LA SCIENCE POUR LA NATURE

En prenant les bonnes mesures, aux bons endroits et au bon moment, les entreprises qui adoptent des objectifs basés sur la science pour la nature dans leurs stratégies, contribueront à inverser la tendance à la dégradation des milieux naturels et à la perte biodiversité. Vous contribuerez à un monde plus sain, plus résilient et plus équitable, tout en créant de nouvelles opportunités d'affaires et assurant la viabilité à long terme de votre organisation.

Pour se préparer à établir des objectifs basés sur la science pour la nature, les entreprises devraient commencer par se concentrer sur les activités clés décrites ici. Ces activités se basent sur les leçons tirées des différents projets pilotes menés à ce jour par le SBTN et ses partenaires. Dans la section [Case Studies](#) du site internet du SBTN, vous trouverez des informations supplémentaires (en anglais) provenant des entreprises qui ont établi les premiers objectifs basés sur la science pour la nature.

## BONNES PRATIQUES :

### Collaboration interne :



- Développer une stratégie de préservation de la nature avec un objectif et une ambition claire.
- Obtenir le soutien de votre direction.
- Coordonner avec les parties prenantes internes.

---

### Ressources :



- Comprendre les données et les outils disponibles.
- Identifier l'équipe technique responsable.

---

### Gestion de projet :



- Établir un budget spécifique.
- Établir un calendrier réaliste pour les prochaines étapes.
- Consacrer du temps à l'implication des parties prenantes locales.

# Collaboration interne



## Construire une stratégie de préservation de la nature avec un objectif et une ambition claire.

Établissez des arguments solides pour expliquer pourquoi les mesures prises pour la préservation de la nature peuvent créer de la valeur commerciale (par exemple, éviter les pertes de récoltes dues à une diminution de la pollinisation). Alignez les ambitions de votre organisation en matière de préservation de la nature et ses stratégies de lutte contre le changement climatique pour en accroître l'importance, développez un récit clair de leur valeur et abordez les risques interdépendants. Utilisez le **Nature Strategy Handbook**, publié par la Business for Nature coalition, pour élaborer votre stratégie pour la préservation de la nature.



## Obtenir le soutien de votre direction.

Il est essentiel d'obtenir l'adhésion et le soutien de votre direction pour assurer le succès de la stratégie. Faites savoir que l'intégration de votre stratégie de définition des objectifs à votre stratégie commerciale peut créer davantage de valeur grâce à l'amélioration des flux de capitaux, à l'utilisation efficace des ressources, à une proposition de valeur renforcée, au capital réputationnel, etc. Assurez-vous qu'ils sont prêts à s'engager de manière flexible dans le processus de définition des objectifs en s'adaptant à l'évolution de la science, des outils et des bonnes pratiques.



## Coordonner avec les parties prenantes internes.

Assurez-vous de l'adhésion, d'une communication claire et d'un accord sur les processus nécessaires à la détermination des objectifs parmi les parties prenantes internes. Il peut s'agir d'équipes chargées de l'approvisionnement, des finances, des opérations, du développement commercial, de la recherche et du développement et de la conformité, ainsi que du développement durable. Il est par exemple essentiel d'assurer une coordination efficace avec les services d'approvisionnement en ce qui concerne la collecte de données. C'est particulièrement vrai pour les grandes entreprises situées en aval de la chaîne de valeur, où l'exercice de préparation et de collecte des données peut représenter une mission importante. Et n'oubliez pas que, comme la définition des objectifs en matière de nature s'établit au niveau local et nécessite l'engagement des parties prenantes, vous devrez établir des relations avec vos bureaux locaux.

# Ressources



## Comprendre les données et les outils disponibles.

Il vous faudra une expertise interne en développement durable, ainsi que des capacités en gestion de données et de projets. Dans l'idéal, votre organisation assurera une traçabilité en amont de ses chaînes d'approvisionnement et maintiendra des relations solides avec ses fournisseurs dans tous les emplacements matériels. Il peut être pertinent de commencer par consulter la *High-Impact Commodity List (HICL)* de SBTN, disponible sur notre site web. Votre organisation possède peut-être déjà de données issues d'analyses de matérialité précédentes, de la fixation d'objectifs climatiques via la *Science Based Targets Initiative (SBTi)*, de l'évaluation des risques avec la *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)* ou encore de la publication d'informations auprès du *CDP*.



## Identifier une équipe technique responsable.

Les entreprises qui ont piloté les objectifs ont indiqué que des compétences spécialisées telles que l'expertise en analyse du cycle de vie et en empreinte écologique, la maîtrise de l'analyse spatiale et une compréhension approfondie des données environnementales sont cruciales. La plupart des entreprises pilotes ont fait appel à des consultants externes pour les soutenir tout au long du processus (voir **list of expert advisors** du SBTN).

# Gestion de projet



## Fixer un budget spécifique.

Votre équipe devra s'appuyer sur ce budget pour faire avancer les priorités à court terme, notamment la collecte de données, les progrès en matière de traçabilité, l'analyse des priorités, le recrutement d'experts, l'engagement des parties prenantes, la mise en œuvre de solutions pour atteindre les objectifs et les techniques de suivi pour le contrôle des progrès. Notez que les outils requis par le SBTN sont en libre accès, bien que certains outils supplémentaires recommandés puissent être payants.



## Établir un calendrier réaliste pour les prochaines étapes.

À ce stade, le SBTN n'est pas en mesure de fournir des estimations précises de la durée de chaque étape, compte tenu des nombreuses variables par secteur, des différents modèles d'affaires et de la complexité de la chaîne de valeur, ainsi que de l'extrême variété des processus internes des entreprises et des ressources disponibles pour chacune d'entre elles. Au fil du temps, nous visons à fournir des données plus représentatives pour guider votre planification avec plus de précision. En général, les entreprises qui commencent à se fixer des objectifs basés sur la science peuvent mettre jusqu'à un an pour recueillir des données pour leurs chaînes d'approvisionnement en matières premières.



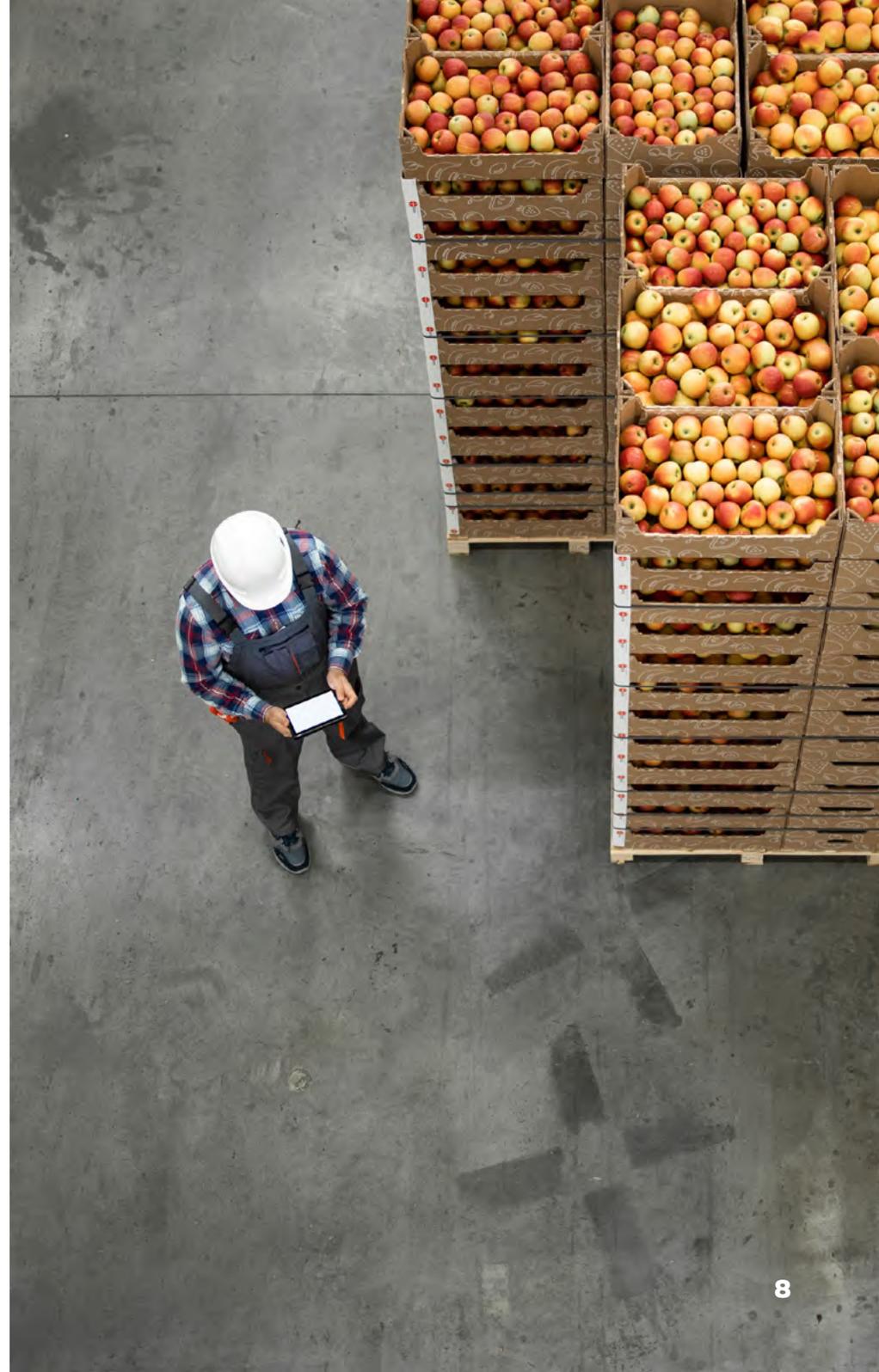
## Consacrer du temps à mobiliser les parties prenantes locales.

Dans le développement, la mise en œuvre et le suivi des progrès pour atteindre les objectifs, travaillez avec les parties prenantes locales aussi souvent que nécessaire pour garantir l'équité des objectifs. Pour plus d'informations, consultez la section « Stakeholder Engagement Guidance ».

Chaque entreprise aura un parcours différent pour fixer des objectifs basés sur la science en fonction de son secteur, de son modèle d'affaires, de la complexité de sa chaîne de valeur, de ses processus internes, de la disponibilité des données, de sa capacité technique et d'autres facteurs. Cependant, l'objectif final est toujours le même : fixer et atteindre des objectifs ambitieux qui protégeront et restaureront la nature tout en augmentant la résilience et la durabilité à long terme de votre entreprise.



Des documents supplémentaires pour préparer votre organisation à établir des objectifs basés sur la science pour la nature se trouvent dans la section « **How to get started** » de notre site Web.





# **EXPLORER LES RESSOURCES DU SBTN**

# EXPLORER LES RESSOURCES DU SBTN

Le graphique dans la page suivante donne un large aperçu des principales ressources que vous utiliserez dans votre parcours pour fixer et atteindre vos objectifs basés sur la science pour la nature. Les guides techniques du SBTN comprennent des méthodes pour l'eau douce, les écosystèmes terrestres et le climat (par le biais du SBTi). Des méthodes pour les océans sont en cours de développement. La biodiversité est intégrée dans tous ces domaines.

Le guide technique est organisé en 5 étapes qui vous guideront pour comprendre vos impacts sur la nature, à établir des priorités, à fixer des objectifs basés sur la science pour les différents problèmes, à déterminer les mesures à prendre pour atteindre vos objectifs et à mesurer, rendre compte et vérifier (MRV) les processus tout au long du parcours. Des exigences de validation spécifiques sont associées aux méthodes et un guide sur les réclamations fournit des instructions sur la manière de communiquer vos objectifs. Ce guide, ainsi que les ressources relatives au processus de validation, sont disponibles sur le site internet de l'Accountability Accelerator, l'organisme responsable de la validation des objectifs.

Des conseils techniques et des ressources complémentaires sur l'engagement des parties prenantes et sur la biodiversité sont également disponibles dans la section « **resources** » du site internet de SBTN pour vous aider dans votre parcours.

## ICONOGRAPHIE DU MANUEL DE L'ENTREPRISE

### Domaines de la nature :



Eau douce



Écosystèmes terrestres



Océan



Climat



### Biodiversité :

### Pressions sur la nature :



Utilisation des terres et changement d'affectation des terres



Utilisation et changement des écosystèmes d'eau douce



Utilisation et changement des écosystèmes marins



Exploitation des autres ressources biologiques



Pollution des sols



Pollution de l'eau



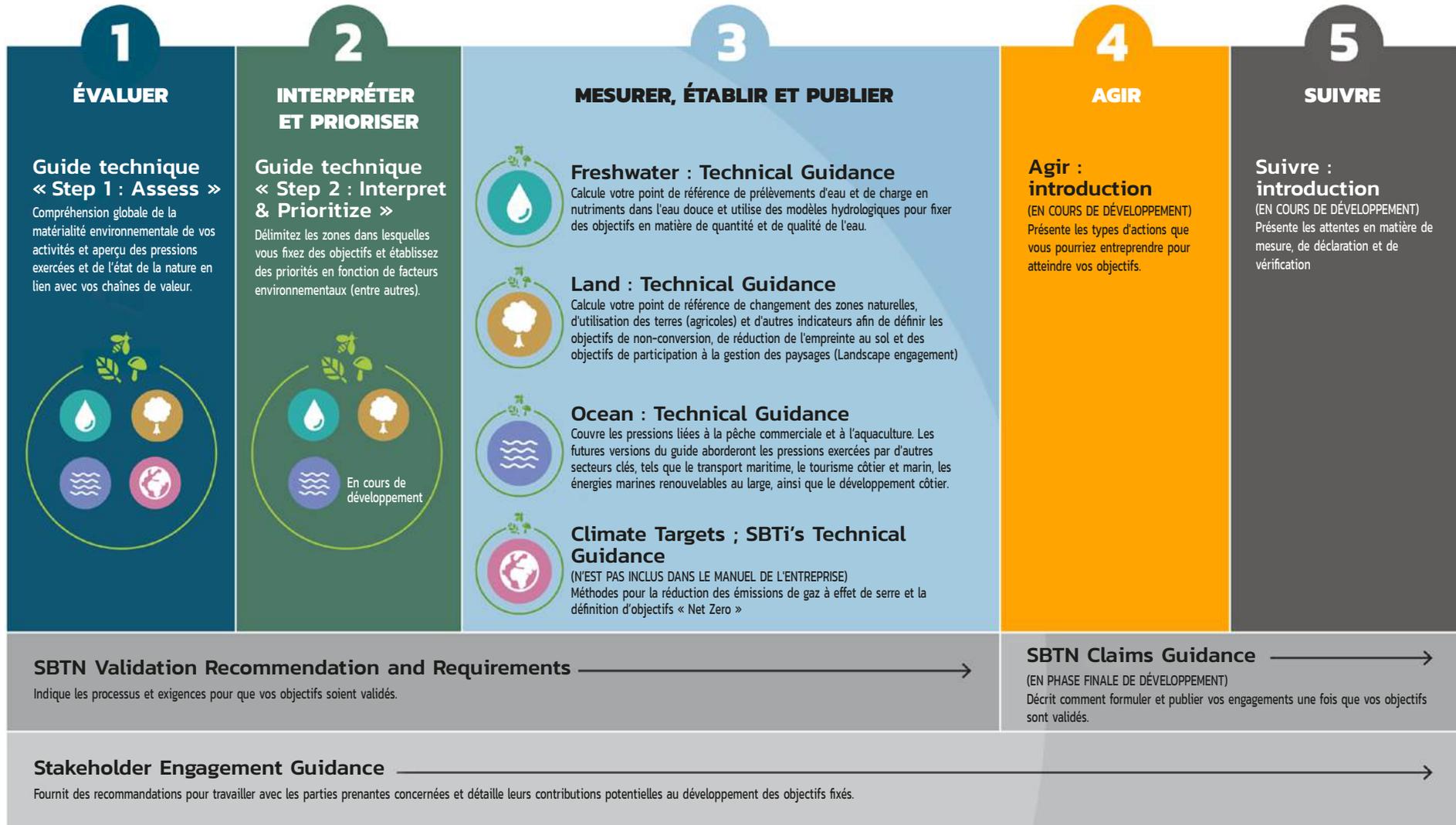
Exploitation des ressources en eau



Émissions de gaz à effet de serre

# PLAN DU CONTENU DU MANUEL DE L'ENTREPRISE

Voici un aperçu du contenu du manuel de l'entreprise. Il résume les principales ressources que vous utiliserez pour fixer et atteindre des objectifs basés sur la science pour la nature grâce à un processus en 5 étapes. Nos guides techniques couvrent quatre domaines de la nature : l'eau douce, les écosystèmes terrestres, l'océan et le climat avec la biodiversité comme élément transversal reliant l'ensemble de ces domaines.





## COMMENT LES MÉTHODES DU SBTN SOUTIENNENT DIRECTEMENT LA BIODIVERSITÉ

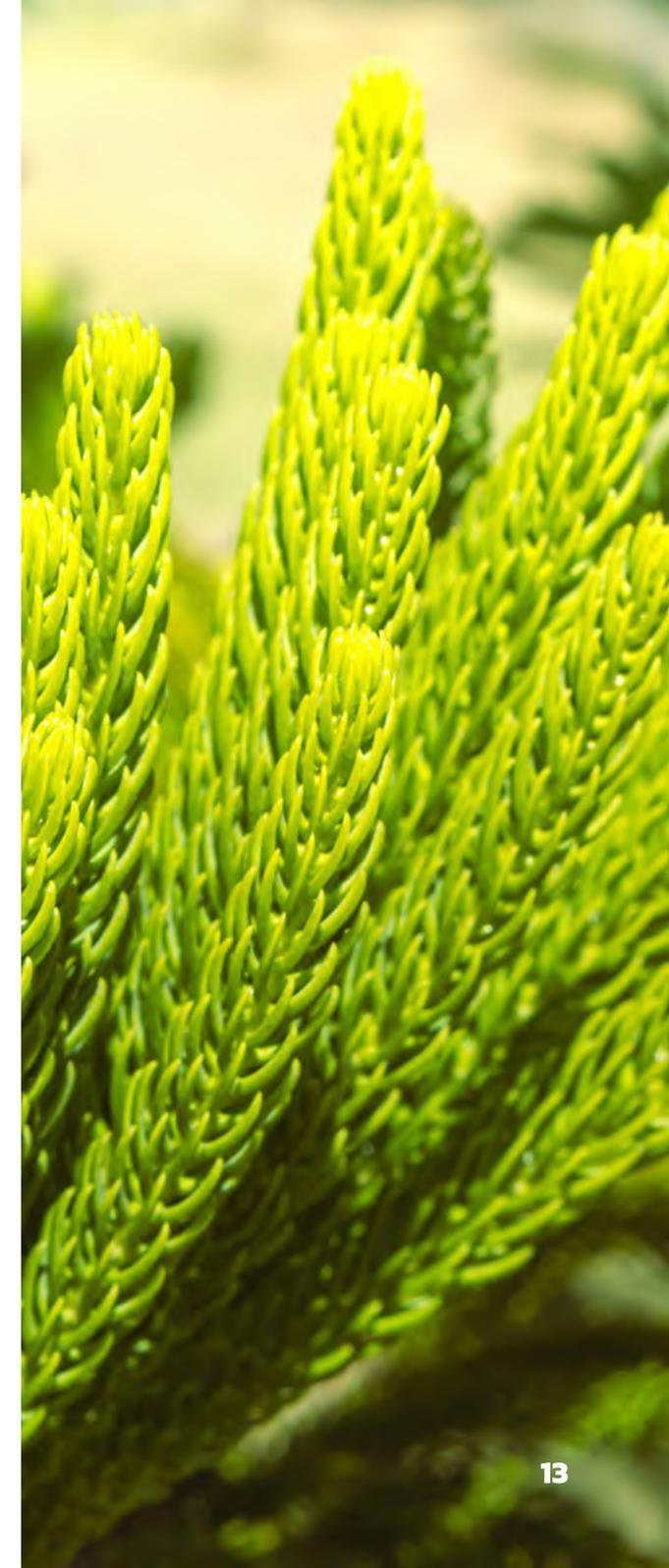
La biodiversité est une composante essentielle de la nature, tout comme les éléments abiotiques (tels que l'eau dans les systèmes d'eau douce et marins, les sols et l'atmosphère). Elle peut être vue sous plusieurs angles, chacun étroitement lié aux autres : gènes, espèces, écosystèmes et contributions de la nature aux humains (CNH).



**Les guides techniques du SBTN ne couvrent pas encore la diversité génétique, mais ils traitent des menaces qui pèsent sur les espèces, des écosystèmes et des contributions de la nature aux populations (CNP). Ces éléments de la biodiversité sont intégrés dans toutes les étapes du SBTN :**

- L'analyse de matérialité (Étape 1a) couvre l'utilisation des ressources biologiques et à la conversion des écosystèmes, tandis que l'évaluation de la chaîne de valeur (Étape 1b) requiert l'estimation de plusieurs indicateurs associés à la biodiversité. Ces indicateurs incluent les pressions telles que la conversion des écosystèmes terrestres et l'approvisionnement en espèces menacées et réglementées par le commerce, ainsi que des indicateurs de l'état de la nature tels que le risque d'extinction des espèces, l'endémisme des espèces, l'intégrité et l'état des écosystèmes, la connectivité des écosystèmes, les contributions de la nature aux populations (NCP) et les zones délimitées d'importance pour la biodiversité. L'Étape 2b utilise ces indicateurs de biodiversité pour établir le classement des emplacements qui servira de base au processus de priorisation de l'étape 2c.

- Les méthodes de l'Étape 3 sur l'Eau douce n'incluent pas explicitement les indicateurs de biodiversité, mais la biodiversité intégrée dans les seuils utilisés pour fixer les objectifs de quantité et de qualité de l'eau. Plus précisément, les objectifs de quantité garantissent le maintien des débits environnementaux, tandis que les objectifs de qualité visent à prévenir l'eutrophisation, ces deux aspects étant directement liés à la biodiversité.
- Dans le cadre des méthodes de l'Étape 3 sur les écosystèmes terrestres, les objectifs de non-conversion des écosystèmes naturels prennent en compte l'intégrité et l'état des écosystèmes dans la définition des terres naturelles. Ils intègrent également l'importance de différentes régions, notamment en lien avec la fourniture des contributions de la nature aux populations (CNP) et la préservation des écosystèmes et espèces menacés pour déterminer la date à laquelle les objectifs devront être atteints (target year). Les objectifs de réduction de l'empreinte terrestre contribuent à la biodiversité en augmentant les terres disponibles pour restaurer les habitats naturels. Les objectifs paysagers offrent aux entreprises la flexibilité nécessaire pour proposer les indicateurs de biodiversité les plus adaptés au contexte local, par exemple pour l'intégrité des écosystèmes.



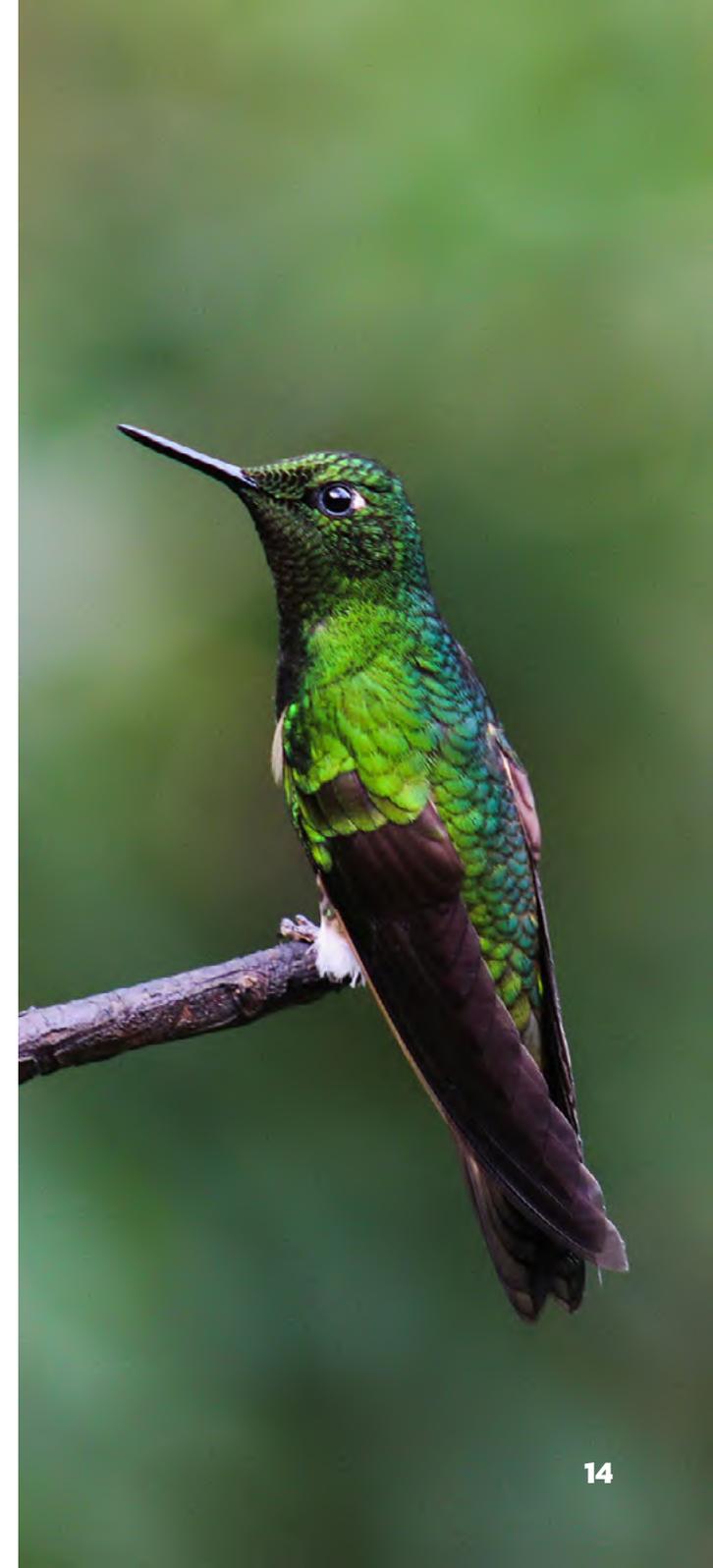
## Le SBTN développe d'autres ressources sur la biodiversité, par exemple :

Un prochain document évaluera les principales lacunes de l'ensemble des méthodologies et les meilleures options pour les combler.

- Les récentes modifications apportées aux méthodes pour l'Étape 1 : Évaluer et l'Étape 2 : Interpréter et prioriser amélioreront la sélection et le nombre d'indicateurs de biodiversité utilisés dans l'évaluation de la chaîne de valeur et dans les processus de classement et de priorisation.
- Les méthodes de l'Étape 3 Ecosystèmes Terrestres (V2) intégreront des indicateurs de biodiversité dans des seuils qui informent sur le niveau d'exigence des objectifs désirés (à la manière des méthodes pour l'eau douce). Les indicateurs potentiels comprennent la couverture végétale naturelle et les indicateurs liés à l'état du sol. La biodiversité jouera également un rôle plus important dans la sélection du paysage pour l'objectif paysager.

- Les méthodes de l'Étape 3 Océan couvrent la pression exercée par l'extraction directe de ressources. Ces méthodes pourront ensuite être étendues pour s'appliquer aux domaines des écosystèmes terrestres et de l'eau douce.
- Des objectifs similaires aux objectifs paysagers pourraient être développés prochainement pour la préservation de l'eau douce et des océans. À moyen et long terme, le SBTN explorera des enjeux tels que la fragmentation et la connectivité des écosystèmes d'eau douce et terrestres, ainsi que les espèces envahissantes (en particulier dans les domaines de l'eau douce et des océans).

Les méthodes du SBTN actuellement disponibles et en cours de développement se concentrent sur des objectifs qui impliquent principalement des actions de prévention et de réduction de certaines activités. Les objectifs nationaux en matière de biodiversité couvrant le risque d'extinction des espèces et l'intégrité et l'état des écosystèmes, font l'objet d'une exploration continue et pourraient être développés à l'avenir.



1

# ÉTAPE 1 :

## Évaluer vos impacts sur la nature





## APRÈS AVOIR TERMINÉ L'ÉTAPE 1 VOUS AUREZ :



Identifié quelles pressions exercées par votre entreprise sur la nature sont matérielles afin de définir des objectifs.

---



Décidé si vous allez d'abord concentrer vos efforts de définition d'objectifs sur une partie de vos activités (business unit) ou sur l'entreprise dans son ensemble.

---



Compilé des données pour quantifier ces pressions et l'état de la nature dans vos chaînes de valeur.

# POURQUOI ÉVALUER L'IMPACT DE MON ENTREPRISE SUR LA NATURE ?

Toutes les **activités économiques** de votre entreprise ont un impact sur la nature, par exemple en transformant les terres, en extrayant des ressources ou en rejetant des émissions polluantes pour l'environnement. Dans la science du développement durable, on appelle souvent les façons dont une activité économique peut affecter la nature « **pressions environnementales**<sup>1</sup> ». Toutes vos pressions n'auront pas la même importance en termes d'impacts sur la nature. Vous devez concentrer vos efforts de définition d'objectifs sur les pressions qui sont considérées comme **matérielles** pour l'environnement d'un point de vue sociétal, c'est-à-dire si ces pressions ont un impact important (réel ou potentiel) sur les populations et la nature.

En suivant les conseils techniques de l'Étape 1, vous atteindrez deux objectifs. Tout d'abord, vous comprendrez mieux lesquelles de vos activités économiques engendrent des pressions environnementales suffisamment matérielles pour justifier l'établissement d'objectifs basés sur la science pour la nature. Deuxièmement, vous collecterez des données opérationnelles et environnementales pertinentes sur ces activités, qui seront nécessaires à l'application des méthodes décrites dans les étapes ultérieures. Cela vous permettra de concentrer vos efforts de collecte de données et de définition d'objectifs sur les enjeux les plus importants pour la nature. Cet aperçu complet des données environnementales peut également s'avérer utile pour soutenir vos initiatives et vos responsabilités en matière de développement durable au-delà du contexte des objectifs basés sur la science pour la nature.

<sup>1</sup> Le SBTN utilise cette terminologie, mais d'autres initiatives et cadres de référence peuvent utiliser des termes équivalents, tels que les facteurs directs ou les facteurs d'impact (utilisés respectivement par la Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) et le Natural Capital Protocol).

« Cette évaluation intégrée des impacts sur la nature et le climat nous a permis d'identifier une matière première qui, bien que générant des émissions de GES minimales, exerce des impacts significatifs sur la nature ».

ENTREPRISE PILOTE SBTN 2024

# COMMENT EVALUER LA PRESSION EXERCEE PAR MON ENTREPRISE SUR LA NATURE ?

L'étape 1 est organisée en deux sous-étapes :



## Étape 1A

L'Étape 1a, **analyse de la matérialité**, est un processus rapide et peu détaillé qui vous permet de déterminer si vos activités économiques sont matérielles pour **huit catégories de pression**. Vous devez utiliser le Materiality Screening Tool, qui vous donnera également un aperçu de la matérialité des activités en amont de votre chaîne de valeur. Vous pourrez ensuite affiner les résultats automatisés avec des données spécifiques à votre entreprise. Votre analyse de la matérialité doit inclure l'ensemble des activités directes de votre entreprise ainsi que votre chaîne de valeur amont.



## Étape 1B

L'Étape 1b, **évaluation de la chaîne de valeur**, est un processus plus approfondi, mais elle se limite aux activités et aux pressions qui ont été jugées matérielles lors de l'analyse de la matérialité. Dans cette évaluation, vous élaborerez une cartographie de vos activités et de vos chaînes de valeur et quantifierez les pressions qui en résultent sur la nature. Vous déterminerez également dans quelle mesure **l'état de la nature** est sain ou fragile dans vos lieux d'exploitation et d'approvisionnement. Cela nécessite une bonne traçabilité de vos chaînes de valeur, mais une traçabilité complète n'est pas immédiatement requise. Vous pouvez choisir de réaliser cette évaluation pour l'ensemble de votre entreprise ou de vous concentrer d'abord sur certaines de vos activités (**business units**).

Vous trouverez un certain nombre d'outils et de ressources (dont beaucoup sont open source et en libre accès) recommandés dans le SBTN' s Step 1 Toolbox. Vous pouvez utiliser un de ces outils, ou tout autre outil qui répond aux critères de qualité des données du SBTN, pour réaliser la sélection et l'évaluation.



## ÉTAPE 1A : ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ

TÂCHE

**1**

### Définir les limites de votre organisation

Fournissez une liste de toutes les activités économiques qui relèvent de vos opérations et qui sont donc sous votre responsabilité.

TÂCHE

**2**

### Identifier vos opérations directes et vos activités en amont

Classifiez les activités de votre chaîne de valeur à l'aide d'un système de classification économique standardisé.

TÂCHE

**3**

### Identifier les matières premières prioritaires (High Impact Commodities) dans vos activités

Signalez la présence de produits dans vos chaînes de valeur qui sont associés aux risques les plus importants pour la nature.

TÂCHE

**4**

### Déterminer la matérialité

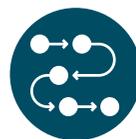
Utilisez le SBTN's Materiality Screening Tool pour déterminer rapidement lesquelles des huit catégories de pression environnementales du SBTN sont matérielles pour vos activités.

TÂCHE

**5**

### Affiner les résultats pour refléter les activités de votre entreprise

Si vous le souhaitez, utilisez vos propres données pour affiner les résultats de l'analyse.



## ÉTAPE 1B : ÉVALUATION DE LA CHAÎNE DE VALEUR

TÂCHE

**6**

### Sélectionner le périmètre d'activité concerné par la définition des objectifs

Si vous le souhaitez, concentrez la définition initiale de vos objectifs sur certaines business units, en gardant le reste pour plus tard. Ceci est recommandé si vous avez des opérations complexes.

TÂCHE

**7**

### Élaborer une cartographie des activités et des emplacements de votre chaîne de valeur

Décrivez les activités d'exploitation directe et identifiez leurs emplacements. Déclarez tous les volumes achetés d'intrants de production et identifiez leurs lieux d'approvisionnement.

TÂCHE

**8**

### Quantifier les pressions environnementales de vos activités

Mesurez ou estimez les pressions de vos activités sur l'utilisation et le changement d'affectation des terres, l'utilisation de l'eau, la pollution des sols et la pollution de l'eau.

TÂCHE

**9**

### Évaluer l'état de la nature dans chaque site d'activité

Recueillez des informations sur les conditions environnementales à chacun des sites de votre chaîne de valeur pour des indicateurs tels que l'étendue de l'écosystème, les débits des eaux de surface, les niveaux de pollution par les nutriments dans les sols et l'eau douce, et la biodiversité au niveau de l'écosystème et des espèces.

Cette infographie décrit les principales mesures que vous devez prendre pour mettre en œuvre l'Étape 1a : Analyse de la matérialité, y compris la détermination des catégories de pression matérielles pour vos activités économiques (par exemple ; l'utilisation des terres et le changement d'affectation des terres, l'utilisation de l'eau, les polluants du sol et les polluants de l'eau).



## ÉTAPE 1A : EXAMEN DE LA MATÉRIALITÉ

TÂCHE  
**1-2**

Définissez les limites de votre organisation et identifiez vos activités économiques.



CHAÎNE DE VALEUR EN AMONT

TÂCHE  
**3**

Identifiez matières premières prioritaires (High Impact Commodities).



TÂCHE  
**4-5**

Utilisez le Materiality Screening Tool pour évaluer la matérialité de chaque activité en fonction des 8 catégories de pression.



**X** représente les pressions non matérielles.

1



2

3

# Étape 1A. Comment déterminer la matérialité de mes activités ?

TÂCHE

## 1 Définir les limites de votre organisation

Votre première tâche consiste à définir les limites de votre organisation. Il s'agit d'une liste des activités qui relèvent directement de la propriété ou du contrôle de votre entreprise, et donc de votre responsabilité, l'année au cours de laquelle vous effectuez votre analyse. Vous pouvez utiliser l'une des trois approches suivantes pour définir les limites organisationnelles : contrôle financier, contrôle opérationnel ou part de participation.

Dans l'approche par le contrôle financier, vous prenez en compte les impacts environnementaux associés aux opérations que vous pouvez diriger (par exemple, vous avez le droit à la majorité des bénéfices ou assumez les risques et les bénéfices financiers) ; dans l'approche par le contrôle opérationnel, vous prenez en compte les opérations pour lesquelles vous pouvez mettre en œuvre des politiques d'exploitation. Enfin, dans l'approche par la part de participation (equity control), vous attribuez une proportion des impacts environnementaux correspondant à votre part de participation ou d'intérêt économique dans ces opérations.

Si vous avez déjà fixé des objectifs climatiques avec la SBTi ou si vous avez défini vos limites organisationnelles pour d'autres initiatives de développement durable qui s'alignent sur le Greenhouse Gas Protocol (GHGP), nous vous encourageons à utiliser la même approche. À titre de référence, vous pouvez consulter le [GHGP's guidance](#) sur la façon de définir vos limites organisationnelles.



### Livrable(s) de cette Tâche :

- Liste des activités considérées dans les limites de votre organisation.



### Préparer la validation de votre objectif :

- Vous devrez justifier l'approche choisie pour définir votre limite organisationnelle et fournir des documents justificatifs expliquant vos activités (tels que des organigrammes et des rapports annuels).

1



2

3

## 2 Identifier vos opérations directes et vos activités en amont

Dans la **Tâche 2**, vous devez énumérer toutes les activités économiques de votre limite organisationnelle classées par les codes au niveau du groupe définis par la International Standard Industrial Classification of All Economic Activities (**ISIC system**). Cet inventaire nécessite des informations générales (c'est-à-dire des catégories) plutôt que des descriptions précises de ce qui se passe à chaque site.

Vous utiliserez ensuite le **Materiality Screening Tool** du SBTN pour obtenir automatiquement une liste de vos activités en amont (liste d'activités potentielles). Cette liste est établie à partir des relations économiques input-output connues entre les secteurs. Vous devez effectuer une vérification de cohérence afin de vous assurer que chaque élément s'applique au cas spécifique de votre entreprise.

La première version des méthodes du SBTN n'inclut pas les activités en **aval**, c'est-à-dire les activités et les processus économiques (tels que la distribution, la consommation et la fin de vie) survenant après la vente de vos biens et services. Vous pouvez interpréter et adapter les méthodes pour aborder ces parties de vos chaînes de valeur, mais cela dépasse actuellement le champ d'application des méthodes et des objectifs du SBTN.



### Prévoir :

- Pour l'Étape 1b, vous aurez besoin de données opérationnelles et spatiales pour toutes les pressions et activités matérielles de vos chaînes de valeur (par exemple, les volumes de marchandises et les lieux où elles sont produites). Cela vous obligera à retracer (une partie) de votre approvisionnement au-delà des fournisseurs de premier rang (Tier 1 supplier). Ces informations ne sont pas utilisées à l'Étape 1a, mais vous pouvez déjà commencer à les collecter si cela facilite votre processus de collecte de données.



### Livrable(s) de cette tâche :

- Listes des activités économiques standardisées pour vos opérations directes et pour les opérations de vos fournisseurs.



## 3 Identifier les produits à fort impact dans vos activités

1



2

3

Pour votre **troisième tâche**, vous devez vous référer à la **SBTN's High-Impact Commodity List (HICL)**, qui est une compilation des matières premières connues pour être les principaux facteurs de perte de biodiversité, y compris celles énumérées dans la réglementation de l'UE sur la déforestation **Deforestation Regulation (EUDR)**. Vous prioriserez vos efforts de collecte de données pour ces produits dans des tâches ultérieures.

Vérifiez lesquels de ces matières premières sont présentes dans vos opérations. Par exemple, vous pouvez participer à leur production primaire dans le cadre de vos opérations directes ou elles peuvent se retrouver dans votre approvisionnement pour la transformation, la fabrication, la distribution ou toute autre activité de la chaîne de valeur. Vous devez également indiquer si des produits tels que le soja et l'huile de palme sont intégrés dans l'alimentation animale.

Vous devez déclarer toute matière première prioritaire (High Impact Commodity - HIC) dans vos chaînes de valeur et indiquer sous quelle forme (par exemple, brute ou transformée) vous le produisez ou l'acquérez. La HICL comprend une poignée de produits à différents stades de transformation. Par exemple, vous trouverez à la fois le bétail et le cuir (dérivé du bétail), ainsi que le fer et l'acier. Utilisez le stade de transformation qui est le plus étroitement lié à vos activités.

Etablissez la liste des HIC dans vos opérations directes (production primaire) et en amont (approvisionnement de matière première).



### Livable(s) de cette tâche :

- Listes des matières premières prioritaires en opérations directes (production primaire) et en amont (approvisionnement).

## 4 Analyser la matérialité

Dans la **quatrième tâche**, vous analysez la matérialité chaque activité économique pour les huit catégories de pression requises par le SBTN : Utilisation des terres et changement d'affectation des terres, Utilisation et changement des écosystèmes d'eau douce, Utilisation et changement des écosystèmes marins ; Exploitation des autres ressources biologiques, Pollution des sols, Pollution de l'eau, Exploitation des ressources en eau, Émissions de gaz à effet de serre. Vous pouvez inclure d'autres catégories de pression, telles que les espèces envahissantes ou la pollution atmosphériques, mais ce n'est pas obligatoire.

À l'aide de l'outil **Materiality Screening Tool**, sélectionnez une activité économique normalisée dans la base de données et l'outil indiquera directement sa matérialité par rapport à chaque catégorie de pression.

Vous devez également consulter la HICL pour déterminer si des catégories de pression supplémentaires sont considérées comme matérielles pour vos HICs.



### Attention :

- Cette analyse reflète la matérialité attendue de l'activité économique, sur la base de données sectorielles moyennes plutôt que sur celle des activités spécifiques de votre entreprise. Il vous fournit un aperçu indicatif plutôt qu'une évaluation définitive.



### Livable(s) de cette tâche :

- Tableaux montrant la matérialité attendue (Oui/Non) de chaque activité économique (et HIC) par rapport à chaque catégorie de pression.



## 5 Affiner les résultats pour refléter les activités de votre entreprise

Dans la **cinquième tâche**, vous pouvez utiliser des données propres à votre organisation ou à votre contexte opérationnel pour justifier qu'une activité économique de votre chaîne de valeur est significativement différente des résultats donnés par le Materiality Screening Tool (résultat basé sur des données moyennes mondiales). Cette différence peut s'expliquer par une variation dans les pratiques commerciales, les processus de production, les choix de produits ou les contextes régionaux.

En d'autres termes, vous pouvez faire valoir que, dans votre cas particulier, une activité ne devrait pas être considérée comme matérielle malgré l'indication contraire du Screening Tool. La situation inverse (le Screening Tool indique qu'une activité n'est pas matérielle en général, mais vous la considérez comme telle dans votre cas particulier) est également possible. Ceci est une étape importante car les résultats de l'analyse de matérialité détermineront le périmètre de la collecte de données à l'étape 1b et ainsi que le périmètre sur lequel porteront les étapes ultérieures de la méthode.

Notez que l'analyse est effectuée à l'échelle de l'activité. L'ensemble de vos opérations qui relèvent de cette classification d'activité doit être différent de la moyenne mondiale pour justifier des changements dans toutes les catégories de pression au niveau de l'activité. Vous devrez justifier toute modification des résultats du Materiality Screening Tool lors de la validation des Etapes 1&2.

Bien que cela soit rare, si les résultats indiquent que l'une de vos activités n'est matérielle dans aucune des huit catégories de pression, vous pouvez l'exclure de toutes les tâches suivantes du processus.

### Livrable(s) de cette tâche :

- Tableaux avec des résultats de matérialité affinés (Oui/Non) de chaque activité économique par rapport à chaque catégorie de pression.
- Justification pour toute modification par rapport aux résultats initiaux de l'analyse.

1



2

3

Cette infographie décrit les principales actions que vous devez entamer pour mettre en œuvre l'**Étape 1b : Évaluation de la chaîne de valeur**, où vous devez élaborer la cartographie de vos opérations et de vos zones d'approvisionnement pour obtenir une vue d'ensemble des pressions environnementales liées à vos activités et de l'état de la nature dans ces sites.



## ÉVALUATION DE LA CHAÎNE DE VALEUR

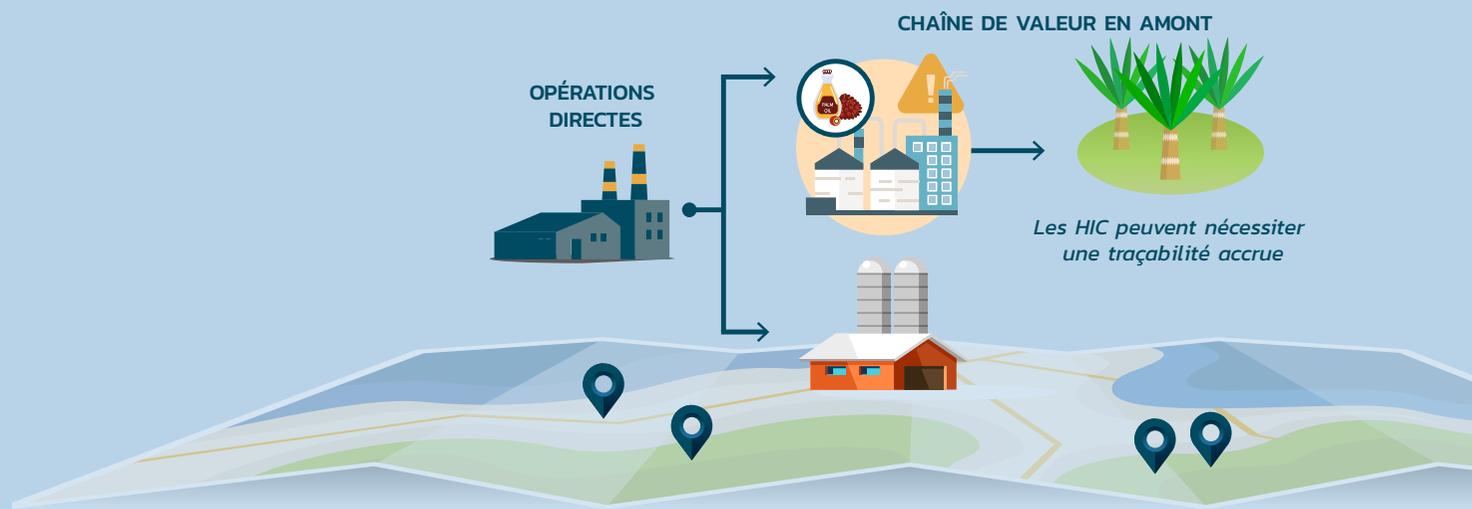
TÂCHE  
**6**

Sélectionnez un périmètre réduit pour la définition des objectifs (Business units)



TÂCHE  
**7**

Élaborez la cartographie des activités et des zones d'approvisionnement de votre chaîne de valeur



TÂCHE  
**8-9**

Évaluez les pressions environnementales de vos activités et l'état de la nature dans chaque emplacement de la chaîne de valeur



1



2

3

# Comment évaluer les pressions de mes activités et l'état de l'environnement ?

## TÂCHE

### 6 Sélectionner les Business Units pour la définition des objectifs

Dans la **Tâche 6**, vous pouvez utiliser le **business unit approach** (BUA) pour sélectionner des segments spécifiques de votre entreprise et concentrer le reste du processus de définition des objectifs (c'est-à-dire les étapes 1b, 2 et 3) sur celles-ci, plutôt que sur l'ensemble de l'entreprise.

La BUA a été conçue pour les grandes multinationales et les conglomérats, afin de faciliter la définition d'objectifs lorsque toutes les parties de l'entreprise ne sont pas également prêtes à fixer des objectifs, par exemple en raison d'un manque de données sur la chaîne de valeur. Elle convient également aux filiales et aux divisions commerciales d'entreprises qui ont une structure décisionnelle très décentralisée, lorsque les dirigeants de ces segments décentralisés de l'organisation veulent fixer des objectifs basés sur la science avant que la société mère n'y adhère complètement.

Vous devez identifier et sélectionner une ou plusieurs business units disposant d'une autonomie opérationnelle ou d'un soutien suffisant de la part de la direction pour permettre la définition des objectifs. Ces business units ne peuvent pas être définies uniquement pour le SBTN, mais doivent être des structures préexistantes dans votre organisation, avec, par exemple, des budgets d'exploitation, des comptes de résultat et des rapports financiers distincts.

Idéalement, les business units sélectionnées devraient avoir un fort impact sur la nature par rapport aux autres business units,

ce qui sera reflété dans les résultats de l'analyse de matérialité des activités économiques de ces unités. Vous pouvez également justifier votre choix par la disponibilité des données ou la capacité d'agir. Une fois que vous avez fait votre sélection, récupérez les résultats de la Tâche 5 liés à ces business units et passez aux tâches suivantes du processus. Tenez en compte que vos déclarations publiques concernant les objectifs de l'entreprise seront limitées jusqu'à ce que vous ayez fixé des objectifs pour l'ensemble de votre entreprise, afin d'assurer la transparence publique quant à l'étendue et à la couverture de vos objectifs.



#### Livrable(s) de cette tâche :

- Liste des business unit sélectionnées, justification de leur choix et pièces justificatives
- Tableau des activités économiques, leurs résultats de matérialité (Oui/Non pour chaque catégorie de pression) et leur taille par rapport à l'ensemble de l'entreprise, pour les business unit sélectionnées.



#### Préparer la validation de votre objectif :

- Vous devrez justifier qu'il est possible de fixer des objectifs pour les business unit choisies et que celles-ci étaient déjà des unités fonctionnelles de votre entreprise, indiquer leur taille par rapport aux unités exclues et fournir leurs résultats de l'analyse de la matérialité.



## 7 Etablir la cartographie des activités et des emplacements de votre chaîne de valeur

Dans la **Tâche 7**, vous allez élaborer une cartographie des activités de votre chaîne de valeur, incluant une description et leurs emplacements. Pour votre segment en amont, les volumes de biens achetés et les lieux où ceux-ci sont produits et transformés doivent également être mentionnés.

Indiquez toutes vos **activités d'opérations directes**, c'est-à-dire toutes celles qui se trouvent à l'intérieur de vos limites organisationnelles. Cela comprend les activités qui se déroulent sur vos propres sites ainsi que les activités régulières hors site (en particulier pour les secteurs tels que la pêche, l'extraction, la construction et le transport). Indiquez tous les lieux de ces activités à l'aide de données infranationales ou, idéalement, à l'échelle la plus précise possible.

En **amont**, vous n'avez qu'à vous concentrer sur vos **intrants de production**. Il s'agit des biens que vous achetez pour les transformer, les intégrer dans vos produits ou les revendre, notamment les matières premières, les emballages et les intrants qui peuvent devenir des déchets ou des sous-produits, ainsi que des intrants tels que des engrais et des pesticides (pour l'agriculture) ou des explosifs et des solvants (pour l'extraction). Tous les autres achats, comme les biens d'équipement, les services et les autres biens qui ne sont pas utilisés comme intrants de production, ne sont pas inclus dans l'évaluation. Utilisez les données d'approvisionnement et d'inventaire de votre entreprise pour créer une liste de vos intrants de production. Comparez ces produits aux activités de la chaîne de valeur en amont fournies par le **Materiality Screening Tool** de votre secteur (dans la Tâche 2), en ajustant les résultats si besoin. Vous devez utiliser l'activité de la chaîne de valeur responsable de la dernière étape de production ou de transformation ayant conduit au produit que vous avez approvisionné.

Enregistrez les volumes totaux (mesurés en tonnage ou dans une unité équivalente) associés à chacun de vos intrants de production sur une année type. Ensuite, en vous référant à la HICL, estimez les volumes de composants dérivés de HIC dans votre approvisionnement, en les ventilant par produit et en indiquant le volume total (cumulé).

Vous devrez ensuite identifier les emplacements de certaines étapes de la chaîne de valeur qui seront au centre de l'évaluation.

- Pour les intrants de production dérivés de HIC (ou les composants de ces intrants), l'étape pertinente de la chaîne de valeur est l'étape de production ou de transformation qui a le plus d'impact pour chaque catégorie de pression matérielle, dans le cycle de vie en amont de la marchandise. Pour certaines HIC les étapes pertinentes de la chaîne de valeur peuvent différer en fonction des catégories de pression. Par exemple, pour le cuir, la transformation peut être pertinente pour la pollution de l'eau, tandis que la production primaire (pour la production de peaux de bovins) peut être pertinente pour l'utilisation et le changement dans l'affectation des terres. En général ou en l'absence d'information, vous devez supposer que l'étape de production primaire sera celle qui a le plus d'impact.
- Pour tous les autres intrants de la production, il est possible d'évaluer n'importe quelle étape de la chaîne de valeur : il peut s'agir de celle qui a le plus d'impact (comme pour les HIC) ou de n'importe quelle autre, comme l'étape de traitement ou de transformation la plus récente.

1



2

3

Avant de passer à la tâche suivante, assurez-vous d'avoir identifié les emplacements pertinents de la chaîne de valeur pour au moins 67 %, en volume [des composants] de tous vos intrants de production (y compris les HIC) et 90 %, en volume, du volume total (cumulé) des composants HIC, y compris toutes les matières premières figurant sur la liste de marchandises de l'EUDR.

Consultez la International Union for Conservation of Nature (**IUCN**)'s **Red List of threatened species** et la Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (**CITES**)' **list of species subject to international trade regulations** et indiquez si l'une de ces espèces est présente dans vos activités. Par exemple, vous pouvez participer à leur extraction dans le cadre de vos opérations directes dans des secteurs tels que la pêche ou la foresterie. Vous pouvez également les retrouver dans votre chaîne de valeur en amont si vous vous les procurez, sous forme brute ou transformée, comme un intrant de production. Cela peut se produire dans des industries telles que l'alimentation, le bois et le papier, les produits chimiques et pharmaceutiques, ou dans toute industrie qui participe à ces chaînes de valeur, comme ce serait le cas pour le transport et la logistique, ou le commerce de détail.

Enregistrez la liste des espèces figurant sur les listes de l'IUCN ou de la CITES présentes dans vos opérations.



### Prévoir :

- Vous serez en mesure de compléter les Étapes 1 et 2 avec des emplacements approximatifs ou estimés, mais pour passer à l'Étape 3, vous aurez besoin de données de localisation plus précises. Vos données de localisation alimenteront vos évaluations de la pression et de l'état de la nature (Étape 1 b, Tâches 8 et 9), détermineront vos limites d'objectifs (Étape 2 a) et influenceront votre classement et votre hiérarchisation (Étapes 2 b et 2 c), il est donc important d'utiliser les données les plus précises possibles dès le début. Vous devez, dans tous les cas, utiliser les niveaux de localisation les plus précis disponibles et viser à améliorer votre traçabilité tout au long de vos chaînes de valeur, afin d'améliorer votre capacité à fixer des objectifs conformément aux orientations de l'Étape 3.



### Livrable(s) de cette tâche :

- Tableaux des activités des opérations directes, leur description et leur emplacement ; et tableaux des volumes achetés d'intrants de production, leur description, la répartition en composants pertinentes (telles que le contenu HIC) et leur provenance.
- Liste des espèces de l'IUCN et de la CITES, listes présentes dans les chaînes de valeur (opérations directes et en amont).

1



2

3

# 8 Quantifier les pressions environnementales de vos activités

Dans la tâche huit, vous devez quantifier les pressions associées aux activités de vos opérations directes et aux intrants de production dans votre approvisionnement. Cela signifie que vous devez estimer la quantité de terre ou d'eau utilisées, ou la quantité d'émissions de polluants générées, lors de ces étapes de la chaîne de valeur.

Il vous suffit de quantifier les pressions qui se sont révélées matérielles à l'Étape 1a, Tâche 5, à l'aide des indicateurs suivants :

Catégorie de pression matérielle	Indicateurs de pression
Utilisation et changement dans l'affectation de la terre	Les deux sont nécessaires pour chaque emplacement : <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation des terres (surface et description des pratiques de gestion des terres)</li> <li>Changement d'affectation des terres (par écosystème et type d'utilisation des terres, depuis 2020 ou avant)</li> </ul>
Exploitation des ressources en eau	L'un ou l'autre requis pour chaque site, possibilité de combiner selon les sites : <ul style="list-style-type: none"> <li>Prélèvements d'eau (par source)</li> <li>Consommation d'eau (lorsque les retours d'eau correspondent en termes de temporalité, de localisation et de qualité des prélèvements ; par source, à l'espace et à la qualité des prélèvements ; pour chaque source)</li> </ul>
Polluants du sol	Requis pour chaque site : <ul style="list-style-type: none"> <li>Apport de nutriments aux sols (issu de l'application d'engrais)</li> </ul> Optionnel pour chaque site : <ul style="list-style-type: none"> <li>Apport de nutriments aux sols via les déchets solides (par exemple, déchets organiques)</li> <li>Autres apports polluants aux sols (par exemple, acidification ou substances chimiques toxiques)</li> </ul>
Polluants de l'eau	Tous deux requis pour chaque site : <ul style="list-style-type: none"> <li>Apports de nutriments aux eaux douces via les sols (idéalement avec une distinction entre azote et phosphore)</li> <li>Apports de nutriments aux eaux douces via les eaux usées (idéalement avec une distinction entre azote et phosphore)</li> </ul>
Émissions de GHG	<i>Vous devez suivre le guide du SBTi en matière de fixation des objectifs.</i>

Il existe deux types d'approches pour quantifier vos pressions : les mesures et les estimations basées sur des modèles.

- **Mesurer** signifie générer soi-même les valeurs, par exemple à partir de capteurs, de jauges de cours d'eau, de cartes ou de données satellitaires. Vous devez toujours mesurer vos pressions si vous avez les données et la capacité de le faire, car cela facilitera la détermination et la mise en œuvre des objectifs aux Étapes 3 et 4.
- Vous pouvez également **estimer** les valeurs à l'aide de bases de données et d'outils existants, tels que des outils d'analyse du cycle de vie ou des données statistiques accessibles au public. Ces modèles s'appuient généralement sur des données d'entrée telles que les volumes de production d'une activité, vous aurez donc besoin de vos données d'approvisionnement. Il est possible d'utiliser des estimations pour accomplir la Tâche 8, mais il convient de noter que cela limitera votre capacité à terminer les Étapes 3 et 4 et, dans certains cas, vous devrez peut-être recalculer vos pressions à partir de mesures pour poursuivre le processus.

Si une activité présente des pressions nulles ou quasi nulles pour un indicateur de pression spécifique, vous devez néanmoins déclarer ces valeurs. Vous devez utiliser des outils adaptés à vos activités, par exemple ceux qui sont adaptés à votre secteur ou à votre situation géographique. La Step 1 Toolbox du SBTN comprend un certain nombre d'outils recommandés qui peuvent être utilisés dans cette évaluation.

Veillez noter que si vous utilisez un outil d'estimation fournissant des données de pression agrégées pour l'ensemble du cycle de vie d'un produit (c'est-à-dire du berceau à la tombe), vous devrez attribuer l'ensemble de ces pressions à l'étape de la chaîne de valeur que vous évaluez, plutôt que d'en allouer uniquement une fraction (c'est-à-dire que vous êtes tenu de surestimer vos pressions).

Pour chaque catégorie de pression (calculée séparément), la Tâche 8 sera terminée lorsque vous aurez quantifié les indicateurs de pression pour :

- 100 % des activités d'opérations directes ;
- au moins 67 % (en volume) de l'ensemble de vos intrants de production, y compris le contenu provenant de HIC ; et
- au moins 90 % (en volume) de vos HIC, dont 100 % des marchandises listées à l'EUDR.

#### **Livrable(s) de cette tâche :**

- Tableaux de la Tâche 7, complétés par des indicateurs de pression pour toutes les activités.

1



2

3

Enfin, vous devez compléter vos estimations des pressions environnementales par des informations sur l'état de la nature pour chacun des sites inclus dans les Tâches 7 et 8.

Les indicateurs de l'état de la nature décrivent la santé ou la vulnérabilité d'un site, ce qui nous aide à comprendre la gravité potentielle d'une pression donnée pour ce lieu. Les méthodes du SBTN utilisent deux types d'indicateurs d'état de nature :

- **Les indicateurs de l'état de la nature sensibles aux pressions (SoNP)** sont ceux qui décrivent des conditions environnementales (généralement abiotiques) directement affectées par les pressions. Vous devez utiliser ceux qui reflètent les catégories de pressions matérielles associées aux activités de la chaîne de valeur que vous évaluez dans un endroit donné.
- Les indicateurs de l'état de la nature lié à la **biodiversité (SoNB)** décrivent l'état de la biodiversité aux niveaux des espèces et des écosystèmes, ainsi que les contributions de la nature aux populations (NCP). La biodiversité étant affectée par toutes les catégories de pression, ces indicateurs fournissent une référence holistique de l'état de l'environnement dans un site donné, en complément des indicateurs sensibles aux pressions.

Vous devez évaluer un indicateur au niveau des écosystèmes et un indicateur au niveau des espèces, avec la possibilité d'inclure, de manière optionnelle, des indicateurs NCP (nature contribution to people). Si l'on tient en compte que certains indicateurs SoNB ne couvrent que la biodiversité terrestre ou d'eau douce, vous devez utiliser ceux qui sont pertinents pour vos activités et vos pressions. Par exemple, l'abondance des populations d'espèces d'eau douce (SoNB) serait un indicateur pertinent en complément des indicateurs relatifs aux prélèvements d'eau (pression) et à la disponibilité de l'eau (SoNP).

Catégorie de pression du matériel	Indicateurs SoNP
Utilisation des terres et changement d'affectation des terres	Étendue des écosystèmes et intégrité/bon état des écosystèmes (structure, fonctionnement et composition des écosystèmes)
Exploitation des ressources en eau	Débits d'eau de surface, tels que définis par Hogeboom (2020) ou par l'Unified Water availability Dataset du SBTN, en fonction de la résolution spatiale Optionnel : niveaux des nappes phréatiques
Pollution des sols	Niveaux de pollution par les nutriments dans les sols ou autre indicateur de pollution des sols (si les nutriments ne sont pas pertinents)
Pollution de l'eau	Niveaux de pollution par les nutriments dans les eaux douces (concentration en azote ou en phosphore dans les cours d'eau), tels que définis par McDowell (2020) ou par le SBTN's Unified Water Pollution Dataset, selon la résolution spatiale

Utilisez la Step 1 Toolbox du SBTN (ou d'autres outils répondant aux critères de qualité des données du SBTN) pour vérifier les valeurs de l'état de nature pour chaque site dans vos opérations directes et en amont.



#### Livrable(s) de cette tâche :

- Tableaux de la Tâche 8, complétés par des indicateurs SoNP correspondant aux catégories de pression matérielles pour chaque activité et au moins deux indicateurs SoNB.

# RESSOURCES UTILES

Vous pouvez trouver les documents suivants (en anglais) dans la section [Step 1 Ressources](#) sur le site internet de SBTN

- Step 1 Technical Guidance V1.1
- Step 1 & 2 Technical FAQ
- High-Impact Commodity List
- Materiality Screening Tool
- Step 1 Toolbox
- SBTN's Data quality criteria
- Unified water quantity layer
- Hogeboom's global water quantity app
- Unified water quality layer
- McDowell's global water quality model results
- Illustrative case study - Ursus Nourishment

# GLOSSAIRE

**Périmètre organisationnel (« Organizational boundary »):**

les activités commerciales qui relèvent directement de la propriété ou du contrôle de votre entreprise et qui sont donc sous votre responsabilité pour la définition des objectifs.

**Matière première prioritaire (« High Impact Commodity – HIC ») :**

produits connus pour être les principaux facteurs de perte de la biodiversité, y compris ceux listés dans le Règlement européen sur la déforestation (EUDR) , et qui sont prioritaires pour la collecte de données dans l'évaluation de la chaîne de valeur.

**Matérialité :** désigne la signification environnementale d'un

impact sur la nature, d'un point de vue sociétal.

**Pressions :** les manières dont une activité économique peut

affecter la nature ; par exemple, les prélèvements d'eau, les changements dans l'affectation des terres out les émissions de polluants.

**États de la nature :** ils décrivent la santé ou la fragilité de la

nature dans un endroit donné (et la sensibilité de la nature à une pression dans ce lieu) ; par exemple, la disponibilité de l'eau, l'étendue des écosystèmes et les concentrations de polluants.

**Unité d'affaire (« Business unit ») :** une partie distincte de

vos opérations qui peut être choisie comme périmètre pour la définition de vos objectifs.



2

# ÉTAPE 2 :

Interpréter et prioriser  
vos activités



## APRÈS AVOIR TERMINÉ L'ÉTAPE 2 VOUS AUREZ :

- ✓ Défini la délimitation des objectifs pour chaque catégorie de pression matérielle, en déterminant les activités et les sites qui nécessitent la fixation d'objectifs basés sur la science pour la nature.
- ✓ Classé les sites au sein de ces délimitations afin de définir où agir en priorité en fonction de matérialité environnementale.
- ✓ Pris en compte d'autres priorités sociales, des dépendances à la nature et des facteurs stratégiques à l'entreprise en complément à l'analyse de matérialité environnementale, afin d'identifier les sites les plus prioritaires.

# POURQUOI INTERPRÉTER ET PRIORISER MES ACTIVITÉS EN FONCTION DE LEURS IMPACTS SUR LA NATURE ?

À l'Étape 1, vous avez estimé les pressions environnementales qui résultent de vos activités, ainsi que l'état de la nature dans les zones géographiques de votre chaîne de valeur. Toutefois, cette vue d'ensemble ne permet pas d'identifier les lieux où il est relativement plus ou moins important de concentrer vos efforts de définition d'objectifs. L'Étape 2 vous permet de prioriser en mettant en relation les pressions exercées avec la santé (ou la fragilité) de l'environnement dans chaque site de votre chaîne de valeur. Les besoins sociétaux ainsi que les priorités stratégiques de l'entreprise sont également pris en compte afin de d'adopter une approche plus holistique de hiérarchisation des priorités intégrant faisabilité et gestion des risques.

Les principaux objectifs de l'Étape 2 sont de classer tous les sites inclus dans les délimitations d'objectifs en fonction de l'importance d'y agir, puis de définir une liste restreinte de sites hautement prioritaires pour initier la définition des objectifs. Vous organiserez également vos données opérationnelles et géographiques en conséquence, afin de vous préparer à fixer des objectifs fondés sur la science pour la nature à l'Étape 3.

« Après avoir obtenu les résultats des Étapes 1 et 2, nous avons pris des mesures rapides pour atténuer les risques pour certains sites d'approvisionnement ».

ENTREPRISE PILOTE SBTN 2024

# COMMENT INTERPRETER ET PRIORISER MES ACTIVITÉS EN FONCTION DE LEURS IMPACTS SUR LA NATURE ?

L'Étape 2 est organisée en trois sous-étapes :

## Étape 2A

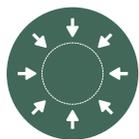
L'Étape 2a, la **délimitation d'objectif**, est l'élément central de l'Étape 2. Vous allez définir des **délimitations d'objectifs** pour quatre catégories de pressions, chacune correspondant **aux sites de toutes les activités matérielles** liées à cette catégorie de pression et au segment de la chaîne de valeur concerné (c'est-à-dire les opérations directes et les segments en amont). À terme, les objectifs basés sur la science devront couvrir l'ensemble des délimitations d'objectifs. Toutefois, l'Étape 2c vous aidera à établir une sélection restreinte de sites pour commencer. Par ailleurs, toute activité matérielle présentant une traçabilité limitée sera mise de côté dans un premier temps.

## Étape 2B

L'Étape 2b, **interprétation et hiérarchisation**, vous demande de traiter les indicateurs environnementaux issus de l'Étape 1 pour rendre leurs valeurs comparables. Cela implique de normaliser les plages de valeurs et d'harmoniser les échelles spatiales. Ensuite, vous intégrez des indicateurs de pression et d'état de la nature pour l'ensemble des sites dans un classement combiné indiquant l'importance relative d'agir dans chaque site en fonction des facteurs environnementaux.

## Étape 2C

L'Étape 2c, **hiérarchisation**, est le moment où vous intégrez les dimensions de justice sociale et les priorités des parties prenantes, les dépendances des entreprises à la nature ainsi que les priorités stratégiques (y compris les risques et la matérialité financière). Vous pouvez soit appliquer un seuil de sélection au sein de chaque délimitation d'objectifs, soit examiner les synergies potentielles entre les différentes délimitations d'objectifs, afin d'identifier les sites les plus prioritaires pour initier la définition des objectifs.



## ÉTAPE 2A : DÉLIMITATION DES LIMITES DE L'OBJECTIF

TÂCHE

1

### Déterminer les délimitations d'objectifs pour chaque catégorie de pression

Délimitez les zones géographiques qui incluent l'ensemble de vos activités et sites matériels pour chaque catégorie de pression, qui seront soumis à la définition d'objectifs.

TÂCHE

2

### Placer les volumes avec une traçabilité insuffisante de la chaîne de valeur dans une délimitation d'objectifs distincte

Les sites en amont connus uniquement à l'échelle nationale ou avec une précision limitée nécessiteront une traçabilité supplémentaire avant de pouvoir faire l'objet de la définition d'objectifs.



## ÉTAPE 2B : INTERPRÉTATION ET HIERARCHISATION

TÂCHE

3

### Harmoniser les unités spatiales

Regroupez toutes les activités en unités spatiales ayant une résolution compatible entre les données de pression et les données sur l'état de la nature. Agrégez les données de pression au niveau de chaque unité spatiale.

TÂCHE

4

### Créer des valeurs d'indice pour toutes les catégories de pression

Normalisez puis multipliez les indicateurs de pression par les indicateurs correspondants de l'état de la nature sensibles à ces pressions (SoN) au sein de chaque unité spatiale.

TÂCHE

5

### Classer les sites en fonction de l'urgence environnementale à agir

Classez les sites dans un classement combiné en fonction de leurs valeurs d'indice et des données sur l'état de la nature en matière de biodiversité.



## ÉTAPE 2C : PRIORISATION

TÂCHE

6

### Comprendre les priorités en matière de justice sociale grâce à l'engagement des parties prenantes

Cartographiez les parties prenantes et identifiez les besoins locaux et les relations existantes dans les sites les mieux classés.

TÂCHE

7

### Évaluer les dépendances de l'entreprise à la nature

Identifiez comment la poursuite de vos activités dépend des contributions de la nature aux populations (NCP) dans les sites les mieux classés.

TÂCHE

8

### Prendre en compte les priorités stratégiques, les risques et la capacité d'action

Évaluez la faisabilité de la mise en place d'objectifs ainsi que les risques réglementaires ou de réputation associés au fait d'agir — ou de ne pas agir — dans les sites les mieux classés.

TÂCHE

9

### Prioriser au sein des délimitations d'objectifs

Identifiez les sites les plus prioritaires pour la définition d'objectifs, en tenant compte de l'ensemble des facteurs ainsi que du potentiel de co-bénéfices entre les différentes délimitations d'objectifs.



## ÉTAPE 2A : DÉMARCATIION DES LIMITES DE L'OBJECTIF

TÂCHE  
**1**

Déterminer les délimitations d'objectifs pour chaque catégorie de pression :



Cette infographie décrit les principales actions que vous allez entreprendre pour mettre en œuvre l'Étape 2a : délimitation d'objectifs, au cours de laquelle toutes les activités matérielles sont réparties dans des délimitations d'objectifs distinctes pour chaque catégorie de pression, en fonction du segment de la chaîne de valeur et du niveau de traçabilité.



Inclure l'ensemble des sites matériels liés aux opérations directes et aux segments en amont de la chaîne de valeur

TÂCHE  
**2**

Les volumes sourcés en amont avec une traçabilité insuffisante sont placés dans la Délimitation d'objectifs B.



DÉLIMITATION D'OBJECTIFS – OPÉRATIONS DIRECTES  
*Localisations infranationales ou plus précises*



DÉLIMITATION D'OBJECTIFS – AMONT A  
*Localisations infranationales ou plus précises*



DÉLIMITATION D'OBJECTIFS – AMONT B  
*Localisations nationales, multinationales ou inconnues*

1

2



1=  
2=  
3=



3

The background of the page is a detailed aerial topographic map. It shows a complex mountain range with a prominent river valley running through it. The terrain is color-coded by elevation, with greens and yellows for lower elevations and browns and oranges for higher elevations. The river valley is a deep, dark green, indicating a lower elevation and possibly a water source. The overall scene is rugged and mountainous.

## LE CONCEPT DE DÉLIMITATION D'OBJECTIFS

La méthodologie SBTN exige que vous procédiez à la délimitation de vos objectifs. Une délimitation d'objectifs correspond à l'ensemble des activités d'une entreprise dans un segment donné de la chaîne de valeur, aux localisations où elles ont lieu, ainsi qu'aux pressions environnementales associées, qui doivent être couvertes par des objectifs fondés sur la science. Les délimitations d'objectifs sont définies en fonction de la matérialité environnementale des activités (telle qu'identifiée à l'Étape 1a), et sont donc spécifiques à chaque catégorie de pression. Elles sont délimitées séparément pour les opérations directes et les activités en amont.

Bien que les Étapes 2b et 2c vous aident à identifier dans quels sites de votre délimitation d'objectifs vous devez commencer à fixer des objectifs, vous devrez également élaborer un plan de progression pour couvrir l'ensemble des activités et localisations incluses dans cette délimitation. Le SBTN ne fixe pas de cadence obligatoire pour cette progression, mais celle-ci sera intégrée dans une future version des méthodes, après retour d'expérience d'un plus large groupe d'entreprises mettant en œuvre et validant leurs objectifs.

# Étape 2A. Comment circonscrire mes limites de l'objectif ?

## TÂCHE

### 1 Déterminer les délimitations d'objectifs pour chaque catégorie de pression

Pour chaque catégorie de pression — utilisation des terres et changement d'usage des terres, utilisation de l'eau, polluants des sols et polluants de l'eau — identifiez et regroupez toutes les activités d'opérations directes définies comme matérielles à l'Étape 1a, Tâche 5, ainsi que leurs localisations associées et autres informations pertinentes. Ces activités et la zone spatiale qu'elles couvrent constituent la « **délimitation d'objectifs – opérations directes** [nom de la catégorie de pression] ».

De manière similaire, pour chacune de ces quatre catégories de pression, identifiez toutes les activités en amont définies comme matérielles à l'Étape 1a, Tâche 5. Identifiez les localisations associées aux étapes de la chaîne de valeur les plus impactantes, telles que déterminées à l'Étape 1b, Tâche 7, et connues au moins à l'échelle infranationale. Ces activités et la zone spatiale qu'elles couvrent constituent la « **délimitation d'objectifs – amont A** [nom de la catégorie de pression] ».

Toutes les activités incluses dans les délimitations d'objectifs – opérations directes et dans la délimitation d'objectifs – amont A sont considérées comme adéquates pour la définition d'objectifs à court terme dans l'Étape 3. En fonction du niveau de granularité des données spatiales, il peut être nécessaire, dans certains cas, de les affiner avant de pouvoir fixer des objectifs concrets. À noter : Comme quatre catégories de pression sont concernées, cela aboutira à la création de huit délimitations d'objectifs distinctes (correspondant à deux segments de la chaîne de valeur × quatre catégories de pression).



#### Attention :

- Vous ne devez jamais fusionner ou combiner les activités ou les données appartenant à des délimitations d'objectifs différentes.



#### Livrable(s) de cette tâche :

- Délimitation d'objectifs – opérations directes et délimitation d'objectifs – amont A, définies pour chacune des catégories de pression requises.

1

2



1=  
2=  
3=



3

## TÂCHE 2

# Placer les volumes avec une traçabilité insuffisante de la chaîne de valeur dans une délimitation d'objectifs distincte

À l'Étape 2a, Tâche 1, toutes les activités en amont dont la localisation n'était pas connue au moins à l'échelle infranationale ont été exclues de la délimitation d'objectifs – amont A.

Cela concerne des localisations connues uniquement à l'échelle nationale, multinationale (régionale), continentale, ou totalement inconnues.

La plupart des tâches de l'Étape 3 exigent une traçabilité à l'échelle locale ou infranationale. Si vous n'êtes pas en mesure d'atteindre ce niveau de visibilité sur vos chaînes de valeur à court terme, ces volumes seront exclus de toutes les tâches ultérieures des Étapes 2 et 3.

Regroupez ces activités, leurs volumes associés et leurs localisations (y compris les localisations inconnues), et étiquetez-les comme « **délimitation d'objectifs – amont B** [nom de la catégorie de pression] ».

La séparation de certaines activités en amont dans une délimitation d'objectifs B reflète les difficultés actuelles de traçabilité au sein des chaînes d'approvisionnement à l'échelle sectorielle.

La délimitation d'objectifs – amont B a été introduite pour renforcer la faisabilité, compte tenu des réalités actuelles en matière de traçabilité des entreprises.

Vous ne serez pas tenu de fixer des objectifs immédiatement pour ces localisations.

Des lignes directrices à venir vous apporteront plus de clarté sur les actions à entreprendre pour améliorer votre traçabilité, ainsi que sur les échéances spécifiques à respecter pour finaliser cet exercice.



### Prévoir :

- Le SBTN recommande aux entreprises d'améliorer la traçabilité de leurs volumes **inclus dans la délimitation d'objectifs – amont B** et, si nécessaire, de mettre en œuvre des exigences supplémentaires afin d'assurer une **couverture (quasi) complète de la chaîne de valeur** avant une nouvelle validation. Le SBTN élabore des guides techniques complémentaires pour soutenir vos efforts visant à accroître la traçabilité de la chaîne de valeur.



### Livrable(s) de cette tâche :

- Délimitation d'objectifs – amont B définie pour chacune des catégories de pression requises.

1

2



1=  
2=  
3=



3

Cette infographie décrit les principales actions que vous allez entreprendre pour mettre en œuvre l'Étape 2b : Interprétation et hiérarchisation et l'Étape 2c : Priorisation afin de définir les sites les plus prioritaires au sein de chaque délimitation d'objectifs, en tenant compte d'un ensemble de facteurs environnementaux, sociaux et stratégiques.

## ÉTAPE 2B : INTERPRÉTATION ET CLASSEMENT

1  
2  
3

TÂCHE  
3-5

Classez tous les sites, pour chaque délimitation d'objectifs, en fonction de l'urgence environnementale d'y intervenir.



OPÉRATIONS DIRECTES

EN AMONT A

EN AMONT B



Exploitation des ressources en eau Pression sur la Nature



E  
F  
G  
D  
C  
I  
H



## ÉTAPE 2C : PRIORISATION

TÂCHE  
6-8

Fondez votre priorisation sur les enjeux sociaux et de justice, les dépendances de l'entreprise à la nature, ainsi que sur les priorités stratégiques et la capacité d'action dans chaque site.

E  
F  
~~G~~  
+  
D  
+  
H

Le site G n'a pas été priorisé en raison du manque de données



Le site D a été ajouté pour co-bénéfice lié à l'usage des terres

L'emplacement H a été ajouté en raison de son importance pour les parties prenantes et aux dépendances de l'entreprise à la nature.



TÂCHE  
9

Faites une sélection finale des sites prioritaires dans chaque délimitation d'objectifs, en se basant sur le classement, les facteurs de priorisation additionnels et le potentiel de co-bénéfices.

1

2



1  
2  
3



3

# Étape 2B. Comment classer mes établissements ?

TÂCHE

## 3 Harmoniser les unités spatiales

Les indicateurs de pression et d'état de nature associés à chacune de vos activités seront probablement définis à différentes échelles spatiales. Par exemple, un indicateur de pression peut être associé à une coordonnée géographique précise ou à un pays d'origine, tandis que l'indicateur de l'état de la nature associé peut faire référence à une localisation infranationale ou à une unité paysagère (comme un bassin versant). Parmi les deux échelles utilisées pour une même activité, choisissez systématiquement celle qui est la plus grossière (c'est-à-dire la moins précise ou la moins granulaire, par exemple le niveau national plutôt que celui du paysage). Regroupez ensuite toutes les activités qui se situent dans une même localisation.

Par exemple, si vous avez identifié qu'un bassin versant est l'échelle la plus grossière pour une activité donnée, vous devrez regrouper toutes les autres activités (ainsi que leurs volumes et pressions) qui se situent dans ce même bassin versant.

Agrégez ensuite les valeurs de pression de toutes les activités regroupées dans une même localisation. Par exemple, vous additionnerez les pressions (prélèvements d'eau) de toutes les activités présentes dans le même bassin versant.



### Attention :

- Cette tâche, ainsi que toutes les autres pour les Étapes 2b et 2c, ne s'appliquent qu'à vos opérations directes et aux activités dans la délimitation d'objectifs – Amont A.



### Livrable(s) de cette tâche :

- Tableaux répertoriant vos activités, accompagnées de leurs pressions respectives et des indicateurs de l'état de la nature, avec des données de localisation converties en unités spatiales harmonisées (un tableau distinct pour chaque délimitation d'objectifs).

1

2



1=  
2=  
3=



3

## Créer des valeurs d'indice pour toutes les catégories de pression

Dans la **Tâche 4**, vous combinerez les valeurs de pression et d'état de la nature pour chaque site afin de calculer une **valeur d'indice sensible aux pressions ( $I_p$ )**, selon la formule suivante :

$$I_p = P \times SoNP$$

Avant de calculer la valeur d'indice, vous devez normaliser les indicateurs de pression et d'état de la nature.

Enregistrez les valeurs d'indice sensible aux pressions ( $I_p$ ) pour chaque site géographique, et associez-les aux activités spécifiques qui y sont localisées.

La valeur de l'indice  $I_p$  vous permettra d'évaluer l'urgence relative d'agir dans différentes zones géographiques, en fonction de l'ampleur des pressions exercées et de la fragilité de l'état de la nature dans ces zones.

N'oubliez pas que cette tâche s'applique séparément à chaque délimitation d'objectifs – vous devrez donc générer des valeurs d'indice distinctes pour chacune.



### Livrable(s) de cette tâche :

- Tableaux issus de la Tâche 3, avec les valeurs d'indice  $I_p$  ajoutées pour chaque site (un tableau distinct pour chaque délimitation d'objectifs).



## 5 Classer les sites en fonction de l'urgence environnementale à agir

Pour la **Tâche 5**, vous allez créer deux classements distincts, l'un basé sur les valeurs  $I_p$  et l'autre basé sur les valeurs SoNB, puis vous allez les combiner.

Pour chaque limite d'objectif, classez les emplacements en fonction de leurs valeurs  $I_p$ , de la plus élevée à la plus basse (où la plus élevée désigne les lieux les plus dégradés ou à risque). À ce stade, vous pourrez également exclure certaines activités et certains emplacements des limites d'objectifs de l'eau douce (utilisation de l'eau et pollution de l'eau). C'est le cas lorsque le bassin représente moins de 1 % de vos pressions totales et que l'état de la nature est bon (c'est-à-dire que le besoin de changement est moindre ou inexistant).

Créez un deuxième classement des (mêmes) emplacements dans la limite d'objectif en tenant compte de leurs valeurs SoNB (encore une fois, où le plus élevé désigne les endroits les plus dégradés ou à risque). En collectant au moins deux indicateurs de biodiversité à l'Étape 1b (par exemple, une au niveau de l'espèce et une au niveau de l'écosystème), vous devez d'abord harmoniser leur résolution spatiale et les normaliser de la même manière que vous l'avez fait avec les indicateurs de pression et de SoNP. Pour chaque emplacement, conservez uniquement la plus élevée des deux valeurs SoNB et créez un classement SoNB distinct avec ces valeurs.

Vous allez maintenant intégrer ces deux classements distincts dans un classement combiné. Dans ce processus,

vous prenez le(s) emplacement(s) le(s) mieux classé(s) dans l'un ou l'autre des classements distincts et vous le(s) placez en première position du classement combiné. Pour éviter les répétitions, et en supposant qu'il s'agissait de deux placements différents, rayez-les tous les deux des classements séparés. Prenez ensuite les emplacements dans la position la plus élevée (de l'un ou l'autre classement) et placez-les dans la deuxième position du classement combiné. Encore une fois, rayez ces lieux des classements séparés, pour éviter les répétitions.

Au fur et à mesure que vous poursuivez ce processus, votre **classement combiné** affichera, dans les positions les plus élevées, les emplacements qui sont classés comme les plus importants en fonction de leurs valeurs  $I_p$  ou SoNB, et laissez les emplacements qui ne sont pas bien classés sur les listes  $I_p$  ou SoNB dans les positions les plus basses. Ce classement combiné vous informera de votre hiérarchisation dans la tâche suivante.

### ↳ Livrable(s) de cette tâche :

- Tableaux de la Tâche 5, avec les sites réorganisés selon leurs valeurs de classement combiné (un tableau distinct pour chaque délimitation d'objectifs).
- **Livrables intermédiaires** : Vous devrez créer des tableaux séparés pour le classement  $I_p$  et le classement SoNB, mais ces tableaux ne seront pas utilisés au-delà de cette tâche.

1

2

1  
2  
3

3

# Étape 2C. Comment hiérarchiser mes emplacements pour la définition des objectifs ?

TÂCHE

6

## Comprendre les priorités en matière de justice sociale grâce à l'engagement des parties prenantes

Les Tâches 6, 7 et 8 proposent trois approches complémentaires visant à enrichir votre classement basé sur l'urgence environnementale avec d'autres facteurs. Vous devez accomplir au moins une de ces tâches (ou une combinaison de celles-ci) avant de passer à la Tâche 9.

La **Tâche 6** vous permet d'identifier les enjeux sociaux et de justice ou les objectifs sociétaux pertinents dans vos sites les mieux classés (selon le classement combiné établi en Tâche 5) et d'envisager de prioriser ces sites pour votre première ou prochaine série d'objectifs.

Pour réaliser la Tâche 6, vous devez d'abord effectuer un **exercice de cartographie des parties prenantes**, en identifiant les **besoins locaux** (y compris leur **dépendance aux contributions de la nature aux populations – NCP**), les **relations existantes avec les parties prenantes**, ainsi que les **opportunités de collaboration** dans le cadre du **processus de définition (Étape 3)** ou de **mise en œuvre (Étape 4)** des objectifs.

Une attention particulière doit être portée aux **peuples autochtones, communautés locales et autres communautés affectées** dans vos efforts de cartographie.

Le **Stakeholder Engagement Guidance du SBTN** constitue une ressource précieuse pour vous préparer et accomplir cette tâche.



### Livable(s) pour cette tâche :

- Documentation des besoins, des relations et des opportunités dans les sites évalués.

1

2



1=  
2=  
3=



3

# 7 Évaluer les dépendances de l'entreprise à la nature

La **Tâche 7** vous permet d'identifier comment la poursuite des activités de votre entreprise dépend des contributions de la nature aux populations (NCP), c'est-à-dire des services écosystémiques, dans les sites les mieux classés (selon le classement combiné produit à la Tâche 5), et d'envisager de prioriser ces sites pour votre première ou prochaine série de définition d'objectifs.

Vous pouvez utiliser des bases de données telles que ENCORE pour effectuer un premier filtrage de vos activités selon leur dépendance moyenne (par secteur) à la nature.

La méthodologie proposée par le **Nature Risk Profile** peut vous aider à calculer vos dépendances à des échelles géographiques spécifiques.

D'autres outils recommandés sont disponibles dans les méthodes et la boîte à outils du SBTN pour vous accompagner dans cette évaluation.

## Livrable(s) de cette tâche :

- Évaluation (quantitative ou qualitative) des dépendances à la nature dans les sites choisis.

1

2

1=  
2=  
3=

3

## Prendre en compte les priorités stratégiques, les risques et la capacité d'action

La **Tâche 8** vous permet de prendre en compte les facteurs stratégiques et de faisabilité dans les sites les mieux classés (selon le classement combiné produit à la Tâche 5), et d'évaluer dans quels cas ces facteurs justifient un ajustement des sites prioritaires pour votre première ou prochaine série de définition d'objectifs.

Du point de vue de la faisabilité, vous devez considérer les sites pour lesquels vous disposez de la qualité de données nécessaire pour passer à l'Étape 3, ou ceux pour lesquels vous serez en mesure d'obtenir ces données.

Par exemple, disposer de mesures directes des pressions exercées (plutôt que d'estimations) et connaître précisément les localisations à un niveau de granularité spatiale adéquat renforce considérablement votre capacité à définir des objectifs et augmente votre flexibilité pour mettre en œuvre les actions nécessaires à leur atteinte.

Une évaluation rapide de vos options pour améliorer la traçabilité des données manquantes peut être intégrée à cette tâche, notamment à travers vos démarches de certification existantes ou vos relations établies dans la chaîne d'approvisionnement.

Du point de vue de l'importance stratégique, vous pouvez considérer les risques réglementaires ou de réputation liés à l'inaction dans certains sites — par exemple dans des juridictions où la réglementation est susceptible d'évoluer prochainement ou qui font l'objet d'un scrutin public accru.

Vous pouvez également tenir compte de la portée stratégique de certains sites, en raison de leur matérialité financière pour vos opérations, de leur importance historique pour votre organisation, ou encore de leur potentiel de croissance et d'opportunités commerciales futures.



### Livrable(s) de cette tâche :

- Documentation des facteurs de faisabilité et des facteurs stratégiques dans les sites évalués.



## 9 Prioriser au sein des délimitations d'objectifs

Après avoir accompli au moins l'une des trois tâches précédentes, passez à la **Tâche 9** pour sélectionner une liste restreinte de sites prioritaires sur lesquels fixer des objectifs lors de votre première (ou prochaine) série de définition d'objectifs. Toutes les activités incluses dans vos délimitations d'objectifs devront ultimement être couvertes par des objectifs, mais vous pouvez choisir de prioriser certains sites dans un premier temps.

Vous devez vous appuyer sur le classement combiné de la Tâche 5 comme base de cette sélection, et examiner les informations collectées pour chaque site lors des Tâches 6, 7 et 8 en complément de ce classement.

Deux approches sont possibles pour établir votre liste finale de priorisation :

- une sélection spécifique par délimitation d'objectifs, ou
- une sélection transversale, prenant en compte les co-bénéfices potentiels entre différentes catégories de pression.

### **Priorisation au sein des délimitations d'objectifs individuelles Pour les délimitations d'objectifs relatives à la quantité et à la qualité de l'eau :**

Définissez les 10 premières localisations (ou le top 10 % si vous avez plus de 100 sites) du classement comme les priorités absolues pour chaque délimitation d'objectif. Cette évaluation doit être réalisée séparément pour les opérations directes et les sections en amont de la chaîne de valeur.

Selon les méthodes décrites à l'Étape 3 — Eau douce, les localisations hautement prioritaires sont celles pour lesquelles des efforts supplémentaires seront engagés afin d'utiliser

des modèles hydrologiques locaux lors de la définition des objectifs de quantité et de qualité de l'eau douce.

### **Pour les délimitations d'objectif liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des sols et à la pollution des sols :**

Désignez les deux premières localisations pour chacune de ces délimitations d'objectif comme les *sites les plus prioritaires*. Indiquez le pourcentage de la surface spatiale couverte par chaque localisation au sein de la délimitation d'objectif concernée. Vos objectifs d'engagement paysager à l'Étape 3 porteront sur une ou deux de ces localisations, en fonction de leur étendue.

### **Priorisation inter-délimitations d'objectif (pour les co-bénéfices)**

Certaines activités ou localisations peuvent apparaître avec un rang élevé dans plusieurs délimitations d'objectif, sans nécessairement faire partie des priorités absolues. Vous pouvez repérer ces localisations et les considérer comme des *priorités supplémentaires*, afin de maximiser les co-bénéfices liés à des actions ayant un impact sur plusieurs enjeux environnementaux.

### **↳ Livrable (s) de cette tâche :**

- Listes des localisations les plus prioritaires pour chaque délimitation d'objectif.
- Pour les listes liées à l'utilisation des terres et à la pollution des sols, indication de la surface terrestre correspondante à chaque localisation sélectionnée.

1

2

1  
2  
3

3

## RESSOURCES UTILES

Vous trouverez les documents suivants dans la section **Step 2 Ressources** de notre site internet :

- Step 2 Technical Guidance V1.1
- Step 1 & 2 Technical FAQ
- ENCORE Dataset
- Stakeholder Engagement Guidance
- Nature Risk Profile Tool
- Illustrative case study – Ursus Nourishment

## GLOSSAIRE

**Délimitation d'objectif** : Ensemble des activités d'une entreprise dans un segment donné de la chaîne de valeur, les localisations où ces activités se déroulent, ainsi que les pressions environnementales qui y sont associées, et qui doivent être couvertes dans le cadre des objectifs fondés sur la science (*science-based targets*).

**Indice de sensibilité à la pression ( $I_p$ )** : Valeur d'indice combinant les indicateurs de pression exercée et d'état de la nature pour chaque localisation. Cet indice permet d'évaluer l'urgence relative de la réduction des pressions environnementales à un endroit donné.

**Classement combiné** : Indice intégrant la valeur de l'indice de sensibilité à la pression et les indicateurs de l'état de la biodiversité, afin de définir l'urgence relative d'agir sur un site spécifique.

**Dépendances (à la nature)** : Désignent la dépendance d'une entreprise vis-à-vis de la nature (par exemple, des ressources naturelles ou des services écosystémiques) pour le fonctionnement de ses activités. Par exemple, une entreprise agricole peut dépendre de la pollinisation assurée par la biodiversité ou des zones de captage pour l'accès à l'eau souterraine.



3

# ÉTAPE 3 :

Mesurer, fixer et publier  
Objectifs relatifs  
à l'eau douce



## APRÈS AVOIR TERMINÉ L'ÉTAPE 3 VOUS AUREZ :



Identifié des modèles hydrologiques de quantité ou de qualité de l'eau nécessaires pour la définition des objectifs.

---



Calculé votre niveau de référence (baseline) en matière de prélèvements d'eau ou de charges en polluants nutritifs dans les bassins versants où des objectifs seront fixés.

---



Défini des objectifs relatifs à la quantité ou à la qualité de l'eau, en alignement avec les besoins des écosystèmes aquatiques et le bon état écologique des milieux.



## FIXER DES OBJECTIFS BASÉS SUR LA SCIENCE EN MATIÈRE D'EAU DOUCE

Les méthodes de l'Étape 3 – Eau douce, portant sur la **quantité d'eau (prélèvements)** et la **qualité de l'eau (apports en nutriments)**, vous permettront de définir des objectifs de réduction des pressions environnementales exercées sur les écosystèmes d'eau douce, en tenant compte de la capacité de régénération de l'environnement et des pressions anthropiques actuelles sur ces systèmes. Cette approche permet de fixer des objectifs au niveau d'ambition approprié, fondés sur des données scientifiques, et non de se limiter à une simple orientation générale.

« L'application de la méthode du SBTN a apporté un grand changement car notre ambition en matière d'eau douce repose sur un important héritage. Elle a longtemps été guidée par des logiques de réduction, d'efficacité et de conformité réglementaire – et non par la lutte contre l'eutrophisation ».

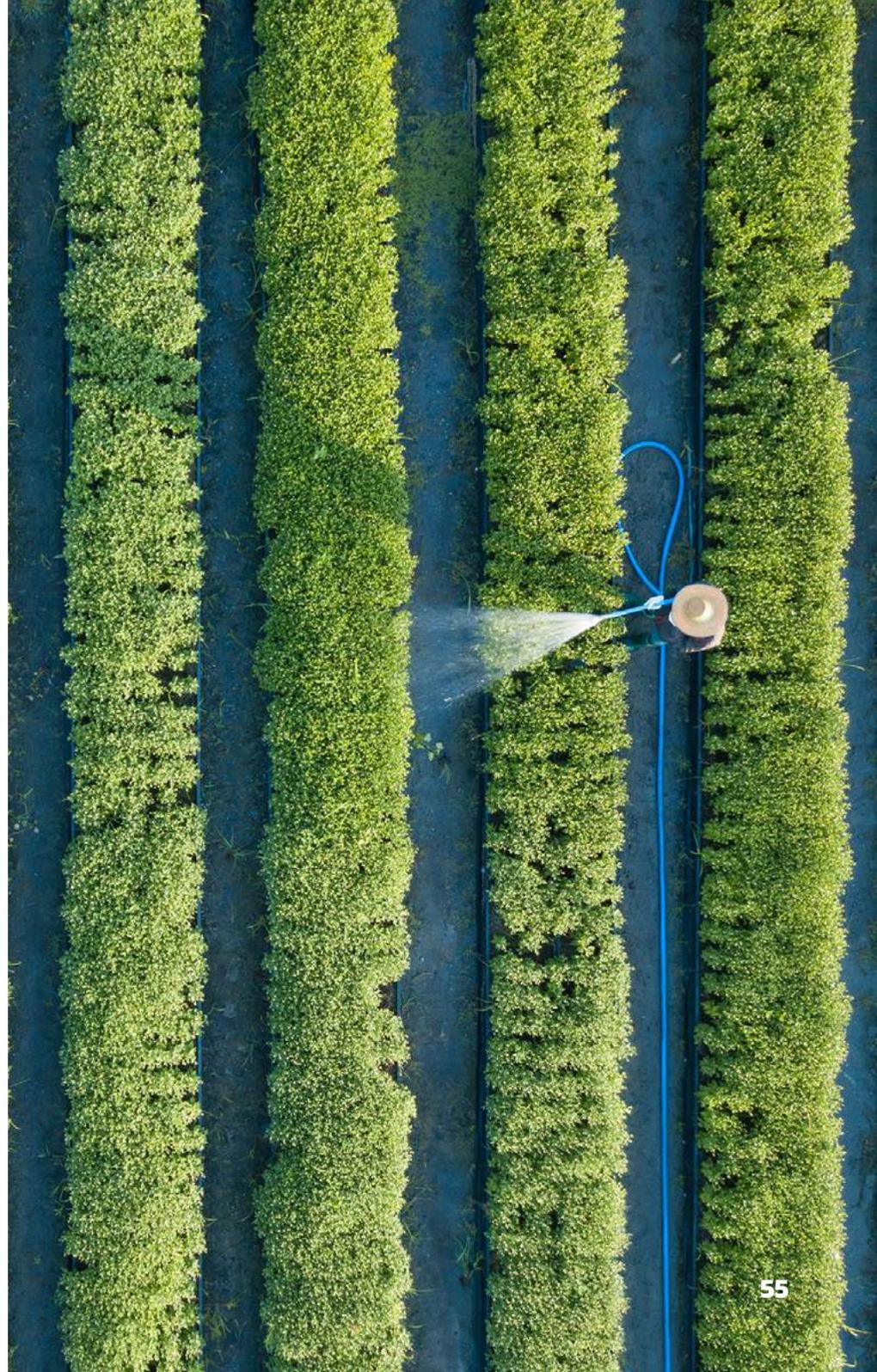
ENTREPRISE PILOTE SBTN 2024

Des informations supplémentaires sur **l'importance des objectifs fondés sur la science pour l'eau douce et sur leur lien avec les initiatives de gestion responsable de l'eau au sein des entreprises** sont [disponibles ici](#).

Après avoir complété l'Étape 2, vous aurez identifié les sites de votre chaîne de valeur présentant le plus grand potentiel d'impact positif, en tenant compte de facteurs environnementaux, sociétaux et stratégiques. Ces sites se situent dans des bassins versants spécifiques, caractérisés par des conditions hydrologiques uniques, tant en termes de volume que de qualité de l'eau qui y circule. Chaque bassin présente également une capacité différente à absorber les pressions environnementales, telles que les prélèvements d'eau et les apports en nutriments, sans compromettre la santé des écosystèmes aquatiques — pressions que vous avez quantifiées au préalable pour vos propres activités.

Les objectifs principaux de l'Étape 3 – Eau douce sont :

(i) identifier un modèle hydrologique approprié pour chaque bassin, puis utiliser ce modèle pour déterminer les réductions globales des prélèvements d'eau et des apports en nutriments nécessaires à la préservation de la santé du bassin ; et (ii) définir les objectifs de réduction des pressions propres à votre entreprise, en appliquant le principe d'allocation basé sur une contraction égale des efforts.



# COMMENT L'ACTION EN FAVEUR DE MES OBJECTIFS EN MATIÈRE D'EAU DOUCE CONTRIBUE-T-ELLE À LA NATURE ET À LA BIODIVERSITÉ ?

De nombreuses pressions liées aux activités humaines affectent le fonctionnement des écosystèmes d'eau douce en bon état. Concernant la **quantité d'eau**, la version actuelle des méthodes de l'Étape 3 se concentre sur les prélèvements d'eau – c'est-à-dire l'extraction d'eau à partir des sources de surface (rivières, lacs) et des nappes souterraines (aquifères).

Les prélèvements réduisent les volumes d'eau disponibles dans l'environnement et peuvent diminuer sa capacité à soutenir les espèces végétales et animales des écosystèmes aquatiques, tout en compromettant la satisfaction des besoins humains (eau potable, hygiène, loisirs, transport). La réduction des débits ou les modifications induites sur l'écosystème peuvent aussi affecter la structure des sols, le climat local, voire la **qualité de l'eau** (par concentration relative des polluants), entre autres impacts potentiels.

Les objectifs fondés sur la science pour la **quantité d'eau** sont calculés de manière à garantir le maintien des **débits environnementaux** dans chaque bassin versant — ces débits représentent les flux minimums requis pour assurer les processus écologiques, préserver les habitats et répondre aux besoins vitaux des espèces. Les seuils établis pour les eaux souterraines visent à préserver la connectivité hydrologique, en évitant l'épuisement des nappes.

D'autres pressions sur la **quantité d'eau** — comme l'utilisation de l'eau de pluie, les perturbations des systèmes hydrologiques liées

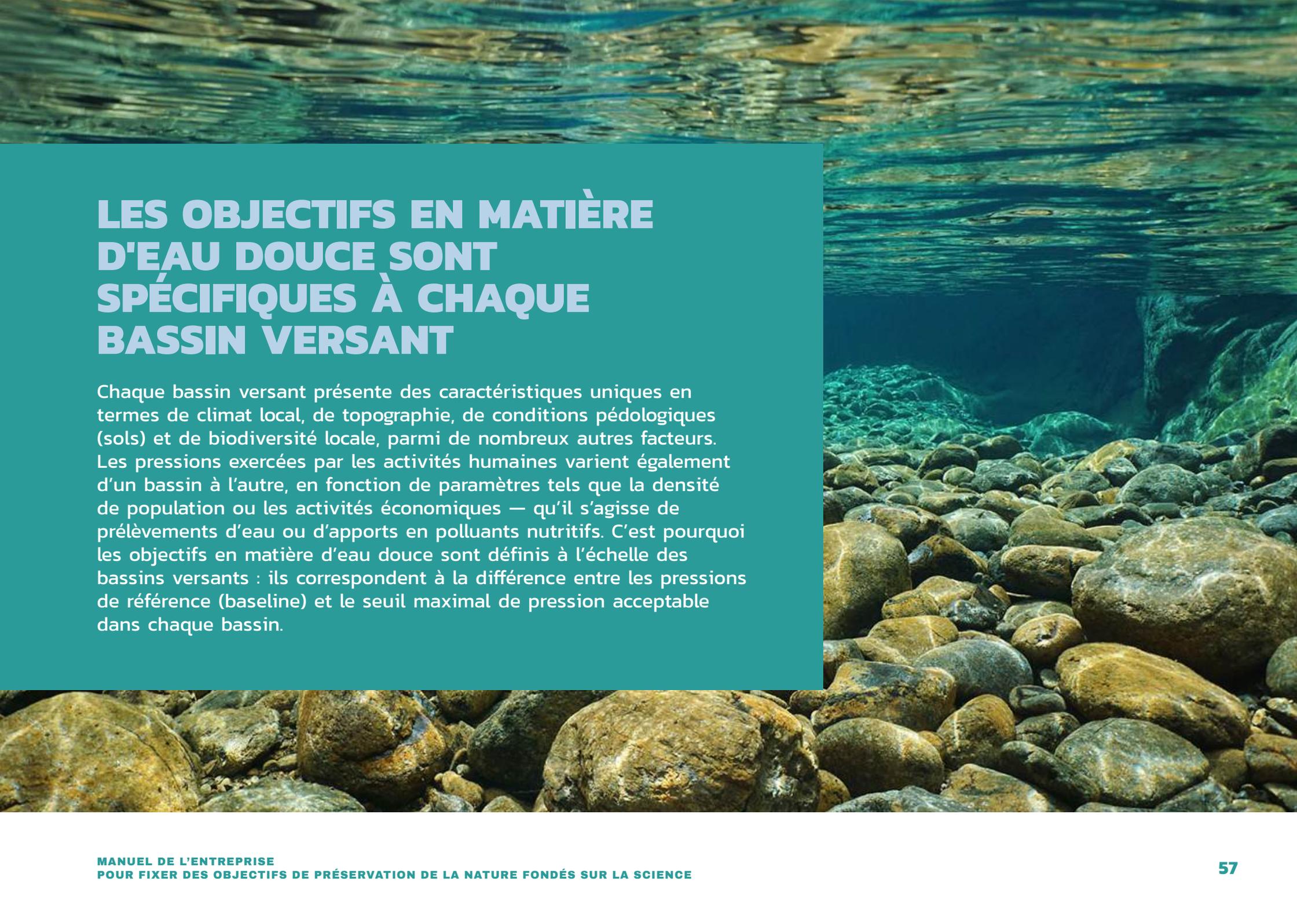
aux infrastructures (barrages, canaux), ou les transferts d'eau entre bassins — ne sont pas encore couvertes par la version actuelle de la méthodologie.

Concernant la **qualité de l'eau**, la méthodologie actuelle de l'Étape 3 porte principalement sur la pollution par les nutriments, en particulier les apports en azote et en phosphore.

L'azote et le phosphore sont naturellement présents dans l'eau et les sols, et sont essentiels à la croissance des organismes vivants, y compris des espèces aquatiques. Cependant, à concentrations élevées, ces nutriments entraînent une prolifération rapide et excessive d'organismes comme les algues et les cyanobactéries. Lorsque ces organismes meurent, la décomposition de leur biomasse consomme l'oxygène dissous dans l'eau, ce qui conduit à l'asphyxie des autres formes de vie aquatique. Ce phénomène, connu sous le nom d'eutrophisation, peut également libérer des toxines dans l'environnement (dans le cas d'algues ou de cyanobactéries toxiques) et bloquer la lumière du soleil nécessaire à la photosynthèse des autres plantes aquatiques. L'eutrophisation peut s'étendre au-delà des écosystèmes d'eau douce, affectant également les zones côtières, lorsque les eaux hypoxiques s'écoulent vers l'océan.

Les objectifs fondés sur la science pour la **qualité** de l'eau sont établis afin que les concentrations en nutriments restent en dessous des seuils susceptibles de provoquer la prolifération excessive d'algues et de cyanobactéries, évitant ainsi les effets de l'eutrophisation.

D'autres types de pressions affectant la **qualité** de l'eau ne sont pas encore inclus dans la méthodologie actuelle, notamment : les apports d'autres polluants (au-delà des nutriments), les activités qui influencent la turbidité (ex. : rejets de sédiments), ou celles qui modifient la température de l'eau (ex. : rejets d'eau de refroidissement).



## LES OBJECTIFS EN MATIÈRE D'EAU DOUCE SONT SPÉCIFIQUES À CHAQUE BASSIN VERSANT

Chaque bassin versant présente des caractéristiques uniques en termes de climat local, de topographie, de conditions pédologiques (sols) et de biodiversité locale, parmi de nombreux autres facteurs. Les pressions exercées par les activités humaines varient également d'un bassin à l'autre, en fonction de paramètres tels que la densité de population ou les activités économiques — qu'il s'agisse de prélèvements d'eau ou d'apports en polluants nutritifs. C'est pourquoi les objectifs en matière d'eau douce sont définis à l'échelle des bassins versants : ils correspondent à la différence entre les pressions de référence (baseline) et le seuil maximal de pression acceptable dans chaque bassin.

# COMMENT MESURER, ÉTABLIR ET PUBLIER MES OBJECTIFS EN MATIÈRE D'EAU DOUCE ?

Étape 3 - Eau douce est organisée en quatre sous-étapes :



## Étape 3A

**Sélection du modèle hydrologique :** Cette étape consiste en un processus de consultation avec les parties prenantes visant à identifier un modèle hydrologique approprié — local ou global — à utiliser pour la définition des objectifs dans un bassin versant donné. Cette consultation est guidée par un arbre décisionnel, qui vous aide à concentrer les efforts les plus exigeants en ressources sur les bassins les plus prioritaires, et fournit des recommandations sur les actions à entreprendre lorsqu'aucun modèle local n'est immédiatement disponible.



## Étape 3B

**Calcul des pressions de référence :** Cette étape s'appuie en partie sur les données environnementales collectées lors de l'Étape 1. L'objectif principal est d'identifier toutes les autres activités situées dans le même bassin versant et d'agréger les pressions exercées par l'ensemble de ces activités, afin que les objectifs couvrent l'ensemble de vos opérations dans la zone.



## Étape 3C

**Identification des seuils environnementaux :** Cette étape utilise les modèles hydrologiques identifiés à l'Étape 3a pour analyser les conditions naturelles (c'est-à-dire en l'absence d'activités humaines) et les conditions réelles observées dans le bassin. Sur la base de ces données, les modèles permettent d'estimer le niveau de réduction des pressions environnementales nécessaire à l'échelle du bassin (au-delà des seules activités de votre entreprise) afin de préserver les processus écologiques.



## Étape 3D

**Définition des objectifs en matière d'eau douce :** Il s'agit de l'étape où vous définissez les objectifs propres à votre entreprise. Pour ce faire, vous appliquez les réductions requises à l'échelle du bassin à vos pressions de référence dans ce même bassin.

An underwater photograph showing several fish swimming in clear, shallow water. A large, light-colored log or piece of driftwood is partially submerged, extending from the top left towards the center. The water is a vibrant turquoise color, and the scene is brightly lit, suggesting a sunny day.

## COMMENT LA BIODIVERSITÉ EST-ELLE PRISE EN COMPTE DANS L'ÉTAPE 3 – EAU DOUCE ?

Bien que les méthodes relatives à l'eau douce n'intègrent pas explicitement d'indicateurs de biodiversité, la biodiversité est intégrée de manière implicite dans les seuils environnementaux qui déterminent le niveau d'ambition des objectifs, tant pour la quantité que pour la qualité de l'eau.

Plus précisément :

- Les objectifs de quantité d'eau visent à maintenir les débits environnementaux,
- Les objectifs de qualité de l'eau visent à éviter les phénomènes d'eutrophisation.

Ces deux éléments sont étroitement liés à la préservation de la biodiversité aquatique.



## ÉTAPE 3A. SÉLECTION DU MODÈLE HYDROLOGIQUE

TÂCHE

**1**

### Identifier le bassin versant de l'activité ou de la localisation

Identifiez le bassin versant (niveau Pfafstetter 4 ou 5) dans lequel se situe votre site priorisé.

TÂCHE

**2**

### Consulter le SBTN threshold tool pour les modèles locaux

Consultez la base de données de modèles du SBTN pour vérifier s'il existe un modèle local pour ce bassin. S'il en existe un, sélectionnez-le pour la définition des objectifs et passez à la Tâche 6.

TÂCHE

**3**

### Consulter les parties prenantes nationales

Si aucun modèle local n'a été identifié lors de la Tâche 2, contactez les autorités publiques et les parties prenantes issues d'ONG dans le pays afin d'identifier d'éventuels modèles hydrologiques locaux appropriés pour la définition des objectifs. S'il en existe un, sélectionnez-le pour fixer vos objectifs et passez à la Tâche 6.

TÂCHE

**4**

### Consulter les parties prenantes locales

Si aucun modèle local n'a été identifié lors de la Tâche 3, consultez les communautés locales et les experts régionaux afin d'identifier d'éventuels modèles hydrologiques locaux appropriés pour la définition des objectifs. S'il en existe un, sélectionnez-le pour fixer vos objectifs et passez à la Tâche 6.

TÂCHE

**5**

### Sélectionner le modèle global

Si aucun modèle local n'a été identifié lors des tâches précédentes, utilisez les modèles hydrologiques globaux présélectionnés par le SBTN pour fixer des objectifs.



## ÉTAPE 3B. CALCUL DES PRESSIONS DE RÉFÉRENCE

TÂCHE

**6**

### Recenser les activités de l'entreprise dans le bassin

Vérifiez la couverture spatiale du modèle et agrégez les pressions provenant de l'ensemble des sites situés dans cette zone.

TÂCHE

**7**

### Calculer les niveaux de référence

Agrégez les pressions de tous ces sites pour obtenir un total pour la zone couverte par le modèle.



## ÉTAPE 3C. IDENTIFICATION DES SEUILS ENVIRONNEMENTAUX

TÂCHE

**8**

### Appliquer l'approche modélisée au bassin

Utilisez le modèle pour obtenir des informations sur l'état actuel et l'état souhaité de la nature dans le bassin, en termes de quantité ou de qualité de l'eau.

TÂCHE

**9**

### Calculer les réductions de pression requises à l'échelle du bassin

Utilisez les données pour estimer le pourcentage de réduction nécessaire des pressions hydriques dans l'ensemble du bassin.



## ÉTAPE 3D. FIXATION D'OBJECTIFS EN MATIÈRE D'EAU DOUCE

TÂCHE

**10**

### Fixer les objectifs de l'entreprise en matière de quantité et de qualité de l'eau

Appliquez le pourcentage de réduction à vos niveaux de référence en matière de prélèvements d'eau ou d'apports en polluants nutritifs.

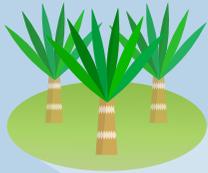


## ÉTAPE 3A. SÉLECTION DU MODÈLE HYDROLOGIQUE

Cette infographie présente les principales actions à entreprendre dans le cadre de l'Étape 3a : Sélection du modèle hydrologique, au cours de laquelle vous rechercherez un modèle hydrologique local adapté au bassin versant spécifique pour lequel vous allez définir des objectifs. En l'absence de modèle local disponible, vous utiliserez l'un des modèles globaux présélectionnés

TÂCHE  
**1**

Les objectifs liés à l'eau sont spécifiques à chaque bassin et couvrent l'ensemble des activités de l'entreprise dans ce bassin.



ACTIVITÉ  
PRIORISÉE  
A L'ÉTAPE 2



TÂCHE  
**2-5**

Un processus de recherche et de consultation en plusieurs étapes permettra de déterminer un modèle hydrologique adéquat.

Consultation de la base  
de données des modèles  
hydrologiques



Consultation des parties  
prenantes au niveau  
national



Consultation  
des parties prenantes  
au niveau local



Utilisation de  
modèles locaux

Utilisation de  
modèles globaux



1

2

3



# MODÈLES HYDROLOGIQUES UTILISÉS A L'ÉTAPE 3 – EAU DOUCE

Comme expliqué dans les méthodes de l'Étape 3 – Eau douce, des modèles hydrologiques appropriés sont utilisés pour mieux comprendre le contexte spécifique de chaque bassin versant, tant en ce qui concerne la quantité d'eau que la qualité de l'eau. Pour chacune de ces catégories de pression, le SBTN distingue deux types de modèles : les modèles globaux et les modèles locaux.

Les modèles globaux permettent une application plus large de la méthode, grâce à leur couverture spatiale étendue. Les modèles locaux et leurs seuils environnementaux associés sont disponibles de manière plus limitée, mais ils offrent une meilleure précision pour la définition des objectifs, car ils tiennent compte des conditions hydrologiques propres à chaque bassin.

Le SBTN exige des entreprises qu'elles identifient des modèles locaux adaptés pour leurs bassins les plus prioritaires. Pour ce faire, les entreprises doivent consulter les parties prenantes nationales et locales. Les premières tâches des méthodes de l'Étape 3 – Eau douce expliquent en détail le processus de recherche de ces modèles.

Le SBTN a également identifié et mis à disposition des modèles globaux relatifs à la quantité et à la qualité de l'eau, qui peuvent être utilisés dans des sites moins prioritaires ou dans des zones où aucun modèle local n'est disponible (ces modèles sont présentés dans la Tâche 5).



# 3A. Comment sélectionner un modèle hydrologique pour le bassin versant ?

TÂCHE

## 1 Identifier le bassin versant de l'activité ou de la localisation

La première tâche des méthodes de l'Étape 3 – Eau douce consiste à identifier le bassin versant dans lequel se situe l'activité pour laquelle vous allez fixer des objectifs.

Lors des Étapes 1 et 2, vous avez utilisé des données de localisation à différentes échelles — telles que le pays, la juridiction infranationale, la commune ou encore des coordonnées géographiques, qui figurent probablement déjà dans vos données.

À ce stade, il est désormais nécessaire d'identifier la localisation de l'activité en termes de bassins hydrographiques, plutôt qu'en fonction de divisions administratives.

Le SBTN utilise le  **système de codification Pfafstetter** , qui repose sur une approche hiérarchique et imbriquée pour classer et regrouper les bassins fluviaux. Ce système définit six niveaux : les bassins de niveau 6 sont inclus dans ceux de niveau 5, ceux de niveau 5 dans ceux de niveau 4, et ainsi de suite.

Identifier le bassin de niveau 4 ou 5 dans lequel se situe votre activité constitue un bon point de départ pour les tâches suivantes de la méthode. Toutefois, il est possible que vous deviez affiner davantage la granularité spatiale de la localisation du bassin fluvial.

### Livrable(s) de cette tâche :

- Identification du bassin versant dans lequel vous définirez vos objectifs.

1

2

3



Consultez la base de données des modèles hydrologiques du SBTN (*en cours de développement*) pour vérifier s'il existe des modèles locaux reconnus et des seuils environnementaux validés localement pour le bassin dans lequel vous souhaitez définir vos objectifs.

Chaque fois qu'une entreprise fixe des objectifs à l'aide d'un modèle local et de seuils environnementaux validés avec succès, ces éléments seront ajoutés à la base de données, avec leur zone géographique d'application (le bassin versant concerné).

Si vous trouvez un modèle local et des seuils associés dans la base de données, passez directement à l'Étape 3b, Tâche 6, et utilisez ce modèle pour définir vos objectifs. Dans le cas contraire, poursuivez avec la Tâche 3.

### Livrable(s) de cette tâche :

- En cas de succès : sélection d'un modèle hydrologique local et de seuils environnementaux pour fixer vos objectifs.

*Les Tâches 2 à 5 de l'Étape 3- Eau douce font partie d'un processus de recherche en plusieurs étapes qui vous guidera dans l'identification d'un modèle hydrologique adéquat pour la définition de vos objectifs : ces tâches font partie d'un arbre décisionnel présenté dans le guide technique sur l'eau douce. Cette approche vous permet de concentrer vos efforts sur la recherche de modèles hydrologiques locaux uniquement dans les bassins prioritaires et de passer plus rapidement à l'utilisation de modèles globaux pour la définition des objectifs dans tous les autres bassins.*

1

2

3



## 3 Consulter les parties prenantes nationales

Votre recherche de modèles hydrologiques locaux se poursuit par une consultation des parties prenantes au niveau national. Le Guide d'engagement des parties prenantes du SBTN fournit des recommandations utiles pour conduire cette consultation, ainsi que celle avec les parties prenantes locales prévue à la Tâche 4.

Identifiez et contactez des experts et autres parties prenantes basés dans le pays du bassin versant concerné afin de leur demander s'ils connaissent des modèles hydrologiques locaux appropriés pour ce bassin. Les parties prenantes à solliciter peuvent inclure les autorités nationales de l'eau ou les ministères compétents, ainsi que les bureaux nationaux des organisations partenaires du SBTN Freshwater Hub.

Il est recommandé d'identifier en amont tous les bassins du pays pour lesquels vous fixerez des objectifs, afin de ne réaliser cette consultation qu'une seule fois par pays.

### Le SBTN définit un modèle local approprié comme un modèle qui, entre autres critères :

- garantit la protection des écosystèmes aquatiques (par exemple, en intégrant les débits environnementaux),
- prend en compte les perturbations anthropiques majeures affectant l'hydrologie locale et les niveaux de nutriments,
- intègre les droits d'usage de l'eau existants et les besoins d'accès,

- permet le calcul de seuils locaux, s'ils ne sont pas encore établis pour le bassin.

Conservez les traces de votre processus de consultation — elles seront requises dans le cadre de la soumission de vos objectifs pour validation. Si les parties prenantes nationales recommandent un modèle local conforme aux critères d'adéquation, passez directement à la Tâche 6 et utilisez ce modèle pour fixer vos objectifs. Sinon passez à la Tâche 4 si le bassin figure parmi les bassins prioritaires identifiés à la Tâche 9 de l'Étape 2c, ou bien à la Tâche 5 pour tous les autres bassins.

Votre recherche de modèles hydrologiques locaux se poursuit avec une consultation des parties prenantes à l'échelle nationale. Les lignes directrices sur l'engagement des parties prenantes du SBTN peuvent fournir des conseils utiles sur la façon de mener cette.

### → Livrable (s) de cette tâche :

- Compte rendu de la consultation des parties prenantes.
- En cas de succès : choix d'un modèle hydrologique local et des seuils associés pour la définition des objectifs.

1

2

3



Dans la **Tâche 4**, vous poursuivrez votre recherche de modèles hydrologiques locaux à travers une consultation des parties prenantes au niveau local. À noter : pour garantir la faisabilité des méthodes SBTN, cette tâche ne s'applique qu'aux 10 % de vos bassins identifiés comme prioritaires à la Tâche 9 de l'Étape 2c, ou à 10 bassins maximum si votre délimitation d'objectifs comprend plus de 100 bassins.

Identifiez et contactez les experts locaux et autres parties prenantes opérant dans le bassin versant concerné. Les parties prenantes pertinentes à considérer dans cette phase de consultation incluent notamment : les agences de gestion de l'eau et autorités de bassin, les organismes de régulation gouvernementaux, les scientifiques et chercheurs impliqués dans le bassin, les ONG locales ou sections locales d'ONG internationales spécialisées dans l'eau, les communautés locales et/ou peuples autochtones (ou leurs représentants), les services publics locaux impliqués dans l'approvisionnement en eau.

Demandez à ces parties prenantes s'il existe déjà un modèle hydrologique local pour le bassin, en vous référant aux mêmes critères d'adéquation que ceux mentionnés à la tâche précédente. Il est recommandé qu'au moins trois types de parties prenantes considèrent le modèle comme adéquat, mais l'accord d'un seul type est suffisant. Si vous trouvez un modèle approprié, passez à la Tâche 6 et utilisez ce modèle pour fixer vos objectifs.

Si aucun modèle local approprié n'est connu, poursuivez la consultation en demandant si les parties prenantes considèrent comme adéquats les modèles globaux pour la **quantité** et la **qualité** de l'eau, développés respectivement par Hogeboom (2020) et McDowell (2020) (voir Tâche 5).

Cela implique que le bassin, entre autres critères :

- n'est pas affecté par des transferts d'eau inter-bassins, perturbations de débits ou apports de nutriments non pris en compte par les modèles globaux ;
- n'est pas le théâtre de conflits majeurs relatifs aux droits d'usage ou à l'accès à l'eau ;
- n'abrite pas d'espèces ou d'écosystèmes menacés particulièrement sensibles aux concentrations en nutriments ou en oxygène.

Si les parties prenantes jugent ce modèle global adapté au contexte local, passez à la Tâche 5 et utilisez ce modèle global pour fixer vos objectifs.

Si aucun modèle local ou global approprié n'est identifié, vous pouvez conclure qu'il n'est pas possible de fixer d'objectifs fondés sur la science dans ce bassin pour le moment. Conservez les enregistrements de votre processus de consultation — ils seront requis dans le dossier de soumission pour validation.



#### À anticiper :

- Vous devrez vérifier chaque année la base de données hydrologiques du SBTN, car depuis votre dernière recherche, d'autres entreprises ont pu identifier ou développer des modèles locaux pour ce même bassin. Si de nouveaux modèles locaux appropriés sont identifiés ou ajoutés à la base, vous devrez alors définir et soumettre à nouveau vos objectifs.



#### Livrable(s) de cette tâche :

- Compte rendu de la consultation des parties prenantes.
- En cas de succès : choix d'un modèle hydrologique local et des seuils associés pour la définition des objectifs.



Pour les autres bassins qui ne figurent pas parmi les « bassins prioritaires » dans votre délimitation d'objectifs, vous pouvez utiliser les modèles globaux si aucun modèle local n'a été identifié lors de la consultation des parties prenantes nationales. Cela signifie que vous utiliserez le modèle hydrologique global présélectionné pour définir vos objectifs. Cette approche s'applique également aux bassins prioritaires pour lesquels, à l'issue de la Tâche 4, aucun modèle local n'a pu être identifié, mais les parties prenantes locales ont jugé que le modèle global était adapté au contexte du bassin.

**Le modèle global de quantité d'eau**, basé sur Hogeboom (2020) et l'outil d'évaluation de l'empreinte hydrique Water Footprint Assessment Tool, peuvent être consultés [ici](#).

Les résultats du modèle global pour les objectifs de **qualité de l'eau** développé par McDowell (2020) peuvent être consultés [ici](#).



#### Résultat(s) de cette tâche :

- Choix du modèle hydrologique global et des seuils à utiliser pour la définition des objectifs.

1

2

3



# QUE FAIRE SI VOUS NE POUVEZ PAS FIXER DES OBJECTIFS BASÉS SUR LA SCIENCE DANS CE BASSIN ?

Une fois que vous aurez présenté les éléments de preuve relatifs à votre processus de consultation, vous pourrez considérer que ce bassin est temporairement exclu de votre délimitation d'objectifs en matière d'eau (quantité ou qualité). Cela signifie que vous n'aurez pas à fixer d'objectifs pour ce bassin dans le cadre de votre couverture de la délimitation d'objectifs, mais vous ne pourrez pas faire de déclaration associée à ce bassin au nom du SBTN.

Vous pouvez envisager de financer ou de contribuer au développement d'un modèle local et/ou de seuils environnementaux pour ce bassin. Cette option est particulièrement pertinente si le bassin en question représente un enjeu stratégique ou opérationnel important pour votre entreprise.

Par ailleurs, le SBTN recommande de se rapprocher d'initiatives externes, telles que l'[Alliance for Water Stewardship \(AWS\)](#) ou l'initiative sur les objectifs contextuels en matière d'eau ([CBWT – Context-Based Water Targets](#)), afin de définir des objectifs ou d'autres mesures pertinentes à l'aide de leurs cadres méthodologiques et outils.

Attention : tout travail mené avec ces organisations restera en dehors du cadre méthodologique du SBTN, ne sera pas soumis à validation et ne permettra pas de formuler de déclarations d'objectifs liées au SBTN.

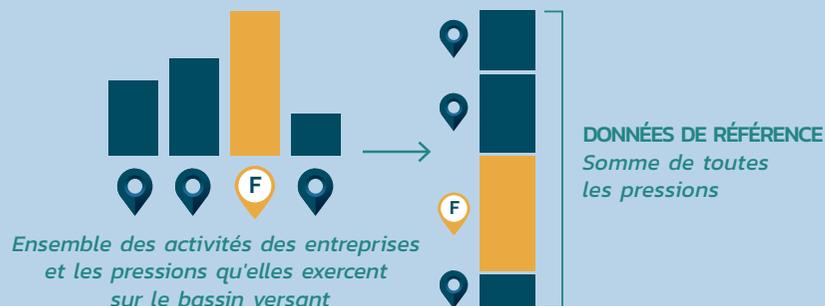




## ÉTAPE 3B. CALCUL DES PRESSIONS DE RÉFÉRENCE

TÂCHE  
6-7

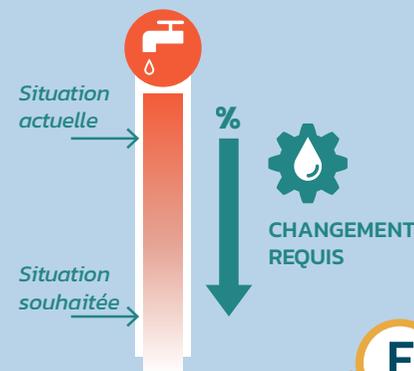
Calculez votre pression de référence totale (prélèvements d'eau ou apports en polluants) provenant de l'ensemble de vos activités dans le bassin versant.



## ÉTAPE 3C. IDENTIFICATION DES SEUILS ENVIRONNEMENTAUX

TÂCHE  
8-9

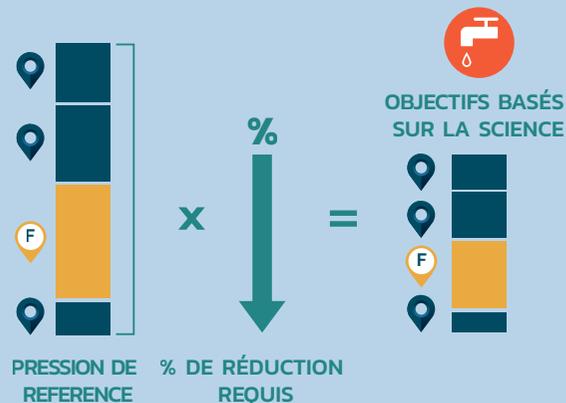
Utilisez le modèle hydrologique pour obtenir des informations scientifiques sur les changements environnementaux nécessaires dans le bassin versant.



## ÉTAPE 3D. DÉFINITION DES OBJECTIFS EN MATIÈRE D'EAU DOUCE

TÂCHE  
10

Calculez votre objectif fondé sur la science en appliquant la réduction de pression requise dans le bassin à votre pression de référence.



Cette infographie présente les principales actions à entreprendre pour mettre en œuvre l'Étape 3b : Calcul des pressions de référence, l'Étape 3c : Identification des seuils environnementaux, et l'Étape 3d : Définition des objectifs en matière d'eau douce. Vous y calculerez la réduction de pression requise dans le bassin, à partir des données issues du modèle hydrologique, puis vous l'appliquerez à votre pression de référence pour calculer vos objectifs fondés sur la science. Le graphique illustre le cas de l'utilisation de l'eau, mais vous suivrez essentiellement le même processus pour les apports en nutriments.



# Étape 3B. Comment calculer mes pressions de référence ?

TÂCHE

## 6 Recenser les activités de l'entreprise dans le bassin

Comme mentionné précédemment, le SBTN utilise le système de classification des bassins Pfafstetter. Différents modèles sont conçus pour représenter les dynamiques hydrologiques du bassin à différentes échelles spatiales :

- Le modèle global pour les objectifs de **quantité** d'eau, développé par Hogeboom (2020), est construit pour modéliser les flux hydriques dans les bassins de niveau Pfafstetter 5.
- Le modèle global pour les objectifs de **qualité** de l'eau, développé par McDowell (2020), est conçu pour modéliser les concentrations en nutriments dans les bassins de niveau Pfafstetter 4.
- Si vous utilisez un modèle local, vous devrez identifier le niveau de bassin qu'il utilise.

Alors que vous avez commencé la Tâche 1 de l'Étape 3 – Eau douce en vous concentrant sur une seule activité ou un seul site pour lequel vous souhaitiez fixer des objectifs, vous devez désormais, à partir de la connaissance de l'échelle spatiale du modèle hydrologique, identifier toutes les autres activités situées dans cette zone, afin que vos objectifs couvrent l'ensemble des activités de l'entreprise dans le bassin.

Référez-vous aux délimitations d'objectifs pour la **quantité** et la **qualité** de l'eau (opérations directes et délimitation amont A) établies à l'Étape 2, Tâche 1. Enregistrez toute autre activité localisée dans le bassin concerné. Notez que cela peut inclure des activités et sites situés à n'importe quel rang dans le classement (Étape 2b, Tâche 5) et la priorisation (Étape 2c, Tâche 9) définis lors de l'Étape 2.



### Livrable(s) de cette tâche :

- Tableau de l'ensemble des activités (avec leurs sites associés et les volumes de production) situées dans le bassin où des objectifs seront définis.

1

2

3



## 7 Calcul des pressions de référence

Maintenant que vous avez identifié toutes les activités situées dans le bassin, vous devez en calculer la pression de référence combinée.

La pression de référence correspond au niveau initial de pression exercée sur l'environnement — que ce soit en termes de prélèvements d'eau ou de rejets de polluants — par vos activités dans la zone géographique définie (le bassin hydrographique), avant toute mise en œuvre d'améliorations.

Selon la manière dont vous avez complété l'Étape 1b, il est possible que vous disposiez déjà des données de référence. Cependant, vous devrez peut-être recalculer ces valeurs à ce stade, à l'aide de données plus précises.

Calculez ou estimez la pression de référence pour chaque site ou activité individuelle dans le bassin.

- Les pressions liées à la **quantité** d'eau provenant des opérations directes, ainsi que les pressions liées à la **qualité** de l'eau issues de sources ponctuelles, doivent être calculées à partir de données primaires, obtenues par exemple à partir de compteurs d'eau ou de capteurs.
- Pour les autres types de pression, les données primaires sont recommandées, mais les données secondaires peuvent être utilisées si nécessaire.
- Utilisez des données couvrant les cinq dernières années d'exploitation pour établir la pression de référence.

Si ces données ne sont pas disponibles pour toute la période, une durée inférieure à cinq ans est acceptable.

Une fois que vous commencerez à agir dans le bassin pour atteindre vos objectifs, vous pourrez remplacer toute estimation issue de données secondaires par des données primaires.

Selon vos sources de données, les prélèvements d'eau et les rejets de polluants peuvent être mesurés (ou estimés) en valeurs mensuelles, annuelles, ou sous forme de concentrations. Bien que plus exigeantes à collecter, les données mensuelles permettent de fixer des objectifs à l'échelle mensuelle, ce qui vous aide à concentrer vos efforts sur les mois les plus critiques, en fonction de la variabilité saisonnière des ressources en eau, et à optimiser l'allocation de vos ressources.

À partir de ce stade, vous devez séparer clairement les données primaires et secondaires, car à l'Étape 5, vous utiliserez des méthodes différentes pour évaluer vos progrès selon le type de données utilisées pour la valeur de référence. N'oubliez pas que les données doivent également être distinguées entre opérations directes et activités en amont, en toutes circonstances.

Enfin, agrégez et enregistrez la pression de référence totale générée par l'ensemble des activités situées dans le bassin.



### A noter :

- Vous pouvez définir jusqu'à quatre objectifs distincts pour chaque catégorie de pression dans un même bassin, car vous disposez potentiellement d'avoir quatre valeurs de référence distinctes : opérations directes avec des données primaires ; opérations directes avec des données secondaires ; activités en amont avec des données primaires ; et activités en amont avec des données secondaires.



### Livrable(s) de cette tâche :

- Enregistrement des pressions de référence individuelles et agrégées (prélèvements d'eau ou apports en polluants) de l'ensemble des activités situées dans le bassin.

1

2

3



# Étape 3C. Comment identifier les seuils environnementaux ?

TÂCHE

## 8 Appliquer l'approche de modélisation au bassin

Après avoir enregistré votre pression de référence totale pour le bassin, il est temps d'utiliser le modèle que vous avez sélectionné à l'Étape 3a pour analyser l'hydrologie de la région.

Dans le cas des objectifs de **quantité d'eau**, trois types de données sont requis :

- **Les débits actuels** représentent les volumes d'eau observés dans le bassin. En d'autres termes, ils indiquent la quantité d'eau transportée par une rivière ou stockée dans un aquifère ou un lac.
- **Les débits naturels** sont modélisés pour refléter des régimes d'écoulement théoriques non altérés. Ils représentent le débit d'eau qui existerait dans le bassin pendant une année moyenne, dans un état naturel sans prélèvements anthropiques.

À partir des deux points ci-dessus, il est possible de déduire la quantité d'eau extraite du bassin pour les usages humains.

- **Les besoins en débits environnementaux** correspondent à la quantité d'eau minimale requise dans les cours d'eau pour maintenir des conditions écologiques adéquates.

Selon le bassin et le modèle utilisé, il est possible que ces données soient déjà intégrées dans le modèle.

Dans le cas des objectifs de **qualité de l'eau**, deux types de données sont requis pour le bassin :

- **Les charges maximales admissibles en nutriments** : elles désignent la concentration maximale d'azote et de phosphore que l'écosystème peut supporter avant que des phénomènes d'eutrophisation n'apparaissent. Si vous utilisez le modèle de McDowell (2020), les concentrations de référence sont : 0,80 mg/L pour l'azote, 0,046 mg/L pour le phosphore.

Si vous utilisez un modèle local, ces seuils peuvent être différents en fonction des conditions spécifiques de l'écosystème local.

- **Les charges actuelles en nutriments** (concernant le nutriment limitant dans le bassin). Les charges actuelles en nutriments correspondent à la concentration observée d'azote et de phosphore dans l'écosystème. Les méthodes exigent uniquement d'identifier la concentration du nutriment le plus limitant, c'est-à-dire celui présent en moindre quantité par rapport aux besoins biologiques. Ce nutriment est alors appelé « nutriment limitant ».

1

2

3



Le modèle global de qualité de l'eau développé par McDowell (2020) considère, par exemple, que les algues et cyanobactéries ont besoin de ces nutriments à des proportions constantes (par exemple, sept parties d'azote pour une partie de phosphore). Le modèle McDowell (2020) indiquera, pour chaque bassin, quel est l'élément nutritif limitant. Les modèles locaux peuvent utiliser des ratios différents en raison des conditions locales.

### **A noter :**

- Vous ne définirez des objectifs de réduction que pour le nutriment limitant, car les quantités restantes de l'autre nutriment ne provoqueront pas d'eutrophisation dans l'écosystème. Ces différentes données hydrologiques doivent être disponibles dans le modèle que vous utilisez. Notez qu'il existe une interface qui vous permet d'accéder au modèle de **quantité** d'eau globale de Hogeboom (2020) disponible **ici**. Cet outil vous permettra d'accéder rapidement aux trois paramètres nécessaires pour votre bassin. Pour le modèle global de **qualité** de l'eau de McDowell (2020), vous pouvez utiliser **cette application** pour accéder aux données.

Si vous utilisez un modèle local, vous devrez peut-être faire appel à des experts en hydrologie pour obtenir ces données.

Si le modèle utilisé ne fournit pas toutes les données requises, il pourrait ne pas être adapté à la définition d'objectifs.

Dans ce cas, il est recommandé de consulter des experts hydrologues pour vérifier si les données peuvent être obtenues à l'aide d'outils complémentaires, ou s'il convient d'utiliser un modèle différent.

Vous pouvez également contacter le réseau du SBTN, ses organisations partenaires, ou l'équipe de validation, pour explorer les options possibles en cas de lacunes de données.

### **Livrable(s) de cette tâche :**

- Données hydrologiques du bassin.

1

2

3



## Calculer les réductions de pression requises à l'échelle du bassin

Après avoir collecté l'ensemble des paramètres clés du bassin, votre prochaine tâche consiste à calculer le niveau de réduction nécessaire des prélèvements d'eau ou de la charge en nutriments pour ramener le bassin à un état écologique sain. Les méthodes font référence à ces quantités sous le terme de **réductions requises à l'échelle du bassin** et elles sont exprimées en pourcentage des pressions totales actuelles à l'échelle du bassin.



### A noter

- Il s'agit ici des pressions totales à l'échelle du bassin, qui sont distinctes pressions exercées uniquement par votre entreprise. Les pressions à l'échelle du bassin comprennent non seulement celles de votre entreprise, mais aussi celles de toutes les autres parties prenantes (y compris les autres entreprises et les communautés locales).

Pour les objectifs de **quantité** d'eau, si vous utilisez le modèle global de quantité d'eau de Hogeboom (2020) et que vous avez accédé à **l'outil en ligne** les réductions requises à l'échelle du bassin pour les prélèvements d'eau vous seront automatiquement fournies. Si vous **n'utilisez pas le modèle global**, suivez les étapes suivantes :

1. **Calculez les prélèvements excessifs dans le bassin :**  
Prélèvements excessifs = Besoins en débits environnementaux – Débits actuels
2. **Calculez les prélèvements actuels :**  
Prélèvements actuels = Débits naturels – Débits actuels
3. **Calculez la réduction requise à l'échelle du bassin :**  
Réduction requise (%) = Prélèvements excessifs ÷ Prélèvements actuels

Si vous n'utilisez pas le modèle global, calculez tout d'abord les **prélèvements excédentaires** dans le bassin en soustrayant mes

débits actuels des besoins en débits environnementaux. Ensuite, calculez les **prélèvements actuels** en soustrayant les débits actuels des débits naturels. Enfin, calculez la **réduction requise à l'échelle du bassin** en divisant les prélèvements excédentaires par les prélèvements actuels, et exprimez le résultat en pourcentage.

$$\text{Prélèvements excédentaires} = \text{besoins en débits environnementaux} - \text{débits actuels des cours d'eau}$$

$$\text{Prélèvements actuels} = \text{débits naturels des cours d'eau} - \text{débits actuels des cours d'eau}$$

$$\text{Réduction requise à l'échelle du bassin} = \frac{\text{prélèvements excédentaires}}{\text{prélèvements actuels}}$$

Pour les **objectifs de qualité** de l'eau, commencez par calculer **l'excès de concentration en nutriments** en soustrayant la *concentration maximale admissible de nutriments* à la *concentration actuelle de nutriments*. Ensuite, calculez la **réduction requise à l'échelle du bassin** en divisant l'excès de *concentration* par la *concentration actuelle* et exprimez le résultat en pourcentage. (Et exprimez-la en pourcentage). N'oubliez pas que le calcul ne concerne que le nutriment limitant identifié dans le bassin.

$$\text{Concentration excédentaire de nutriments} = \text{concentration actuelle en nutriments} - \text{concentration maximale admissible de nutriments}$$

$$\text{Réduction requise à l'échelle du bassin} = \frac{\text{concentration excédentaire de nutriments}}{\text{concentration actuelle de nutriments}}$$



### Livrable(s) de cette tâche :

- Enregistrement de la réduction de pression requise à l'échelle du bassin.



# Étape 3D. Comment définir les objectifs en matière d'eau douce de mon entreprise ?

TÂCHE

## 10 Fixer des objectifs de quantité et de qualité de l'eau

Enfin, vous calculez la part des réductions de pression à l'échelle du bassin que votre entreprise devra assumer. Ce processus est appelé allocation. Bien qu'il existe plusieurs approches, la première version des méthodes du SBTN n'utilise que l'approche de la contraction égale des efforts.

Selon cette approche, vous supposez que votre entreprise et toutes les autres parties prenantes (entreprises, collectivités, etc.) qui prélèvent de l'eau ou rejettent des polluants nutritifs dans le bassin, réduiront leurs pressions dans les mêmes proportions, exprimées en pourcentage.

Pour calculer les objectifs de votre entreprise, multipliez votre pression de référence agrégée pour le bassin (issue de la Tâche 7) par le pourcentage de réduction requise à l'échelle du bassin (déterminé à la Tâche 9).

*Objectif de l'entreprise* = *niveau de pression de référence* × *réduction requise à l'échelle du bassin*

Votre date cible est l'échéance d'atteinte des objectifs (« target date »), c'est-à-dire le moment où vous devez avoir réalisé votre réduction, doit être fixée à cinq ans lorsque la réduction requise est inférieure ou égale à 25 %. Pour des réductions plus ambitieuses, vous pouvez définir une date cible allant jusqu'à 10 ans. Par exemple si une entreprise souhaite aligner ses objectifs sur des objectifs sociétaux, de politique publique, ou des actions convenues avec les parties prenantes locales.



### Attention :

- Comme indiqué précédemment, vous pouvez avoir jusqu'à quatre valeurs de référence de référence distinctes (voir Tâche 7). Cela signifie que vous devrez peut-être répéter ce calcul jusqu'à quatre fois séparément.



### Livrable(s) de cette tâche :

- Objectif(s) de l'entreprise en matière d'eau douce.

1

2

3



# RESSOURCES UTILES

Vous pouvez trouver les documents suivants dans la section [Step 3 Freshwater Resources](#) sur le site internet du SBTN :

- Step 3 Freshwater Technical Guidance V1.1
- Step 3 Freshwater Technical FAQ
- Stakeholder Consultation for Model Selection Recommendations
- The Alliance for Water Stewardship (AWS) Standard 2.0
- Context-based water targets initiative (CBWT)
- Hogeboom's global water quantity app
- McDowell's global water quality model results
- Illustrative case study - Ursus Nourishment

# GLOSSAIRE

**Prélèvements d'eau et consommation d'eau** : Les prélèvements désignent la quantité d'eau retirée de l'environnement, quelle qu'en soit la source, pour des usages anthropiques. La consommation est similaire, mais se réfère aux retraits nets, une fois les retours d'eau pris en compte (ex. : dans le cas d'usages non consommatifs).

**Disponibilité en eau** : Correspond aux débits fluviaux (dans les rivières) et aux niveaux d'eau (dans les lacs et les aquifères) potentiellement disponibles pour répondre aux besoins humains et écologiques.

**Débits environnementaux** : Quantité minimale de débits devant être maintenue dans l'environnement pour soutenir les processus écologiques et préserver les habitats de la biodiversité. Il s'agit du seuil environnemental utilisé pour déterminer le niveau d'ambition des objectifs de quantité d'eau.

**Apports en nutriments aux eaux douces** : Quantité (masse) de nutriments — principalement azote (N) et phosphore (P) — introduits dans les écosystèmes aquatiques à partir de sources anthropiques.

**Concentrations de nutriments dans les eaux douces** : Concentration actuelle d'**azote** et de **phosphore** dans les **systèmes d'eau douce** (rivières, lacs, aquifères).

**Eutrophisation** : Processus d'accélération de la croissance de la biomasse (algues, cyanobactéries, etc.) dû à un excès de nutriments, entraînant une diminution de l'oxygène dissous dans le système. Il s'agit d'un seuil environnemental utilisé pour déterminer le niveau d'ambition des objectifs de qualité de l'eau.



3

# ÉTAPE 3:

## Mesurer, fixer et publier les objectifs pour les écosystèmes terrestres



## FIXER DES OBJECTIFS BASÉS SUR LA SCIENCE POUR LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES

L'adoption par les entreprises de ces objectifs relatifs à l'usage des terres représente une avancée majeure en matière de responsabilité volontaire des entreprises en intégrant les terres productives – qui représentent 64 % des terres habitables de la planète – à l'agenda environnemental.

La méthodologie pour les terres repose sur un ensemble de trois objectifs complémentaires, conçus pour favoriser des actions synergiques contribuant aux objectifs pour la nature dans les systèmes terrestres

- **L'objectif de non-conversion des écosystèmes naturels** porte sur le changement d'occupation des sols. Les entreprises qui se fixent cet objectif s'engagent à éviter toute conversion future de terres encore considérées comme naturelles en 2020, à partir d'une année cible comprise entre 2025 et 2030, selon le contexte.
- **L'objectif de réduction de l'empreinte terrestre** porte sur l'utilisation des terres agricole. Les entreprises qui se fixent cet objectif s'engagent à réduire l'empreinte agricole totale associée à leurs opérations directes et à leur chaîne de valeur amont.
- **L'objectif d'engagement paysager** permet d'agir sur différents indicateurs de pression, notamment l'usage des terres, les changements d'usage des terres et la pollution des sols. Les entreprises qui se fixent cet objectif s'engagent à collaborer avec des partenaires locaux établis dans des paysages prioritaires afin d'améliorer un ensemble d'indicateurs écologiques et sociaux définis en concertation avec ces partenaires.

Les exigences pour fixer ces objectifs varient selon : la matérialité des pressions liées à l'usage des terres (y compris les émissions de gaz à effet de serre associées), la taille de l'entreprise, et le secteur économique auquel elle appartient.

La section qui suit est volontairement **synthétique**. Elle fournit une **vue d'ensemble** de l'approche actuelle de définition des objectifs et des **principales exigences** associées. Une explication plus détaillée de la méthode Terre sera publiée lors de la prochaine mise à jour du manuel. La version 1 des objectifs Terre publiée en juillet 2024 est disponible sur le site internet du SBTN.

## COMMENT LA BIODIVERSITÉ EST-ELLE ABORDÉE À L'ÉTAPE 3 ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES ?

Les objectifs relatifs à l'usage des terres contribuent aux objectifs de biodiversité par le biais de différents mécanismes. Pour la détermination de l'année cible (date d'échéance pour l'atteinte des objectifs), l'objectif de non-conversion tient compte de l'intégrité et de l'état des écosystèmes dans la définition des terres naturelles, et considère l'importance écologique de certaines régions, notamment en matière de contributions de la nature aux populations (NCP) et de préservation des écosystèmes et espèces menacés. L'objectif de réduction de l'empreinte terrestre contribue à la biodiversité en libérant de l'espace pour la restauration des habitats naturels. L'objectif d'engagement paysager donne aux entreprises la flexibilité de proposer les indicateurs de biodiversité les plus pertinents pour le contexte local, par exemple des indicateurs d'intégrité écosystémique.

« Un engagement de non-conversion va bien au-delà de notre engagement actuel de non-déforestation. C'est un changement majeur qui sera porté par le SBTN ».

ENTREPRISE PILOTE SBTN 2024

# OBJECTIF DE NON-CONVERSION DES ÉCOSYSTÈMES NATURELS

Pour atteindre cet objectif, vous devrez éliminer toute nouvelle conversion d'écosystèmes naturels liée à vos activités (opérations directes et chaîne de valeur amont) à partir d'une année cible déterminée.

Vous devrez également remédier aux conversions accumulées d'écosystèmes naturels qui ont eu lieu entre 2020 et cette année cible. Les années cibles varient entre 2025 et 2030, en fonction de l'importance écologique des zones naturelles concernées, du segment de la chaîne de valeur et du type de matière première approvisionnée.

Le SBTN définit les terres naturelles comme des zones où les fonctions écologiques sont restées équivalentes ou proches de celles d'un écosystème relativement intact en 2020. Cela inclut, entre autres, les forêts secondaires et les paysages de pâturage semi-naturels. Par définition, les terres non naturelles regroupent toutes les zones où les fonctions écologiques ont été fortement altérées, telles que les paysages agricoles en monoculture, les plantations forestières et les zones urbaines.

Le SBTN a publié une carte des terres naturelles (Natural Lands Map), qui combine plusieurs sources d'informations spatiales pour identifier les terres qui répondent à ces critères. La carte comprendra également une couche indiquant les zones de conversion prioritaires, qui se verront attribuer des années cibles plus précoces en raison de leur importance écologique. Vous devez utiliser cette carte à la fois pour identifier les terres où toute conversion postérieure à l'année cible est interdite et pour calculer vos conversions accumulées d'ici à cette année cible (y compris la conversion de référence lorsque vous avez défini vos objectifs).

Les méthodes comprennent des conseils spécifiques sur la manière de calculer la conversion, y compris des options permettant d'utiliser des données statistiques pour l'évaluation, compte tenu des défis liés à l'acquisition d'informations spatiales détaillées pour vos chaînes de valeur. Les exigences varient selon les segments de la chaîne de valeur et selon que vous vous approvisionniez directement ou indirectement auprès de vos fournisseurs (par exemple, à partir des premiers points d'agrégation ou en aval de ceux-ci). Dans certains cas, notamment lorsque des engagements antérieurs en matière de déforestation ou de non-conversion existaient dans des zones géographiques spécifiques (par exemple, le moratoire sur le soja au Brésil), vous devrez vous référer à d'autres ensembles de données, avec des valeurs de référence antérieures à 2020, pour évaluer votre conversion.

Vous disposerez du temps entre le moment où vous soumettez vos objectifs et l'année cible pour ajuster vos pratiques afin de mettre fin à toute conversion après l'année cible. Toute conversion de terres naturelles dont vous seriez responsable au-delà de l'année cible entraînera la perte de conformité avec l'objectif ainsi que la perte du droit d'en faire mention ou de communiquer à ce sujet.

Nous publierons des guides supplémentaires pour vous aider à mesurer et à mettre en œuvre les actions de remédiation. Compte tenu des coûts considérables et des délais nécessaires pour restaurer les écosystèmes à un état naturel fonctionnel, nous vous recommandons fortement de prendre des mesures immédiates pour arrêter la conversion dès que possible, plutôt que d'attendre l'année cible.

# OBJECTIF DE RÉDUCTION D'EMPREINTE TERRESTRE

Cet objectif vous demandera de réduire l'empreinte totale des terres agricoles associée à vos activités (opérations directes et chaîne de valeur amont). Les « terres agricoles » désignent ici la surface totale de terres, exprimée en hectares par an, nécessaires à la production ou à l'approvisionnement de vos produits. Cela n'inclut pas nécessairement toutes les terres que vous possédez ou contrôlez. Cet objectif ne s'applique qu'aux entreprises d'une certaine taille et relevant de certains secteurs d'activité, tels que définis dans la méthodologie du SBTN.

Vous pouvez calculer votre objectif de réduction selon l'une des deux approches suivantes : soit une réduction absolue (c'est-à-dire sur la base de votre production totale), soit une réduction en intensité (c'est-à-dire par unité de masse de produite). L'objectif est défini comme une réduction annuelle faible mais constante de votre valeur de référence (de 0,35 % par an en termes absolus ou de 1 % par an par unité de production). Les méthodes comprennent des recommandations sur la façon de choisir l'approche la plus appropriée pour votre cas.

L'Objectif de Réduction de l'Empreinte Terrestre est unique parmi les cinq objectifs actuels du SBTN, dans la mesure où il n'est pas nécessairement spatialement explicite. Votre empreinte de référence peut être calculée en combinant des mesures directes et géoréférencées (par exemple sur vos propres sites), et des estimations issues de données secondaires ou statistiques (par exemple, à partir des rendements moyens connus des matières premières que vous approvisionnez).



# OBJECTIF D'ENGAGEMENT PAYSAGER

Pour atteindre cet objectif, vous devrez améliorer les conditions écologiques d'un ou deux paysages clés de vos chaînes de valeur, tels que définis à l'Étape 2c, par le biais d'actions régénératives, restauratrices ou transformatrices. Vos actions contribueront à répondre aux enjeux locaux en matière de durabilité, à aller au-delà des chaînes d'approvisionnement individuelles, à soutenir les processus de coordination entre parties prenantes, à compléter les initiatives existantes et à contribuer à des transformations systémiques à plus grande échelle.

Les méthodes fournissent une série de critères pour vous aider à identifier les paysages à cibler. Ces critères tiennent compte de la matérialité du paysage pour vos activités, et des synergies potentielles avec d'autres objectifs du SBTN (par exemple, les co-bénéfiques avec d'autres objectifs relatifs aux écosystèmes terrestres, d'eau douce ou au climat).

Vous pouvez décider de soutenir une initiative existante dans le paysage concerné en évaluant sa portée, son niveau d'implication des parties prenantes, l'existence d'objectifs et d'actions collectives et la transparence des systèmes de suivi et de communication.

Alternativement, vous pouvez décider de mettre en place une nouvelle initiative qui répond à ces critères.

Au début de cet exercice de détermination des objectifs, vous conviendrez avec les parties prenantes locales des indicateurs et des mesures pertinents pour le paysage : ces indicateurs doivent être pertinents pour l'utilisation et le changement d'usage des terres et la pollution des sols. Avec vos partenaires, vous mesurez la situation de référence actuelle dans le paysage, et vous définirez conjointement l'année cible et le niveau d'ambition de l'objectif.



## RESSOURCES UTILES

Vous pouvez trouver les documents suivants dans la section [Step 3 Land Resources](#) sur le site internet de SBTN.

- Step 3 Land Technical Guidance V1
- Step 3 Land Supplementary Materials
- Step 3 Land Technical FAQ
- Natural Lands Map

## GLOSSAIRE

**Terres naturelles** : Zones où les fonctions écologiques demeurent équivalentes ou suffisamment proches de ce que l'on attendrait dans un écosystème relativement peu perturbé.

**Terres agricoles** : Surface totale de terres, exprimée en hectares par an, nécessaire à la production ou à l'approvisionnement de vos produits.



## ÉTAPE 3 : MESURER, FIXER ET PUBLIER LES OBJECTIFS POUR LES OCÉANS

Le SBTN a publié en mars 2025 les méthodes de l'Étape 3 pour la définition d'objectifs liés aux pressions sur les océans. La première version des objectifs se concentre sur le secteur des produits de la mer.

Les prochaines versions couvriront d'autres pressions venant de secteurs clés tels que, le transport maritime, le tourisme côtier et marin, les énergies marines renouvelables offshore et le développement côtier.

La méthode Océan du SBTN est destinée aux entreprises tout au long de la chaîne de valeur, y compris les distributeurs et les grossistes.

L'Étape 3 Océan (v1.0) contient une première série de trois objectifs :

- **L'objectif Eviter et Réduire** la surexploitation couvre les pêches sauvages, en aidant à éviter la dépendance à des produits issus de stocks surexploités et à s'engager dans des seascapes ou juridictions pour améliorer l'état des pêcheries et réduire la surpêche.
- **L'objectif Protéger les écosystèmes marins** s'applique aux pêches sauvages et à l'aquaculture, en soutenant les entreprises dans la réduction des impacts sur les habitats structurants dans les milieux marins et transitionnels.
- **L'objectif Protéger les espèces ETP contre les impacts de la pêche** vise les espèces marines en danger, menacées ou protégées (ETP) dans les pêcheries sauvages, pour réduire les impacts de la capture sur la faune marine vulnérable. Cet objectif devrait servir de base à de futures méthodologies visant à réduire les impacts de l'ensemble des industries marines sur la faune océanique.

# GUIDES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

L'engagement des parties prenantes est essentiel à la réussite de toute démarche visant à lutter contre la perte et la dégradation de la nature. Le SBTN a publié en octobre 2024 un Guide d'engagement des parties prenantes. Ce guide met l'accent sur les modalités d'engagement et de reconnaissance des savoirs et des contributions potentielles : des Peuples Autochtones, des communautés locales, et des autres parties prenantes directement ou indirectement affectées, positivement ou négativement, par les activités de votre entreprise et de sa chaîne de valeur.

Les parties prenantes affectées incluent notamment vos collaborateurs, ainsi que les travailleurs dans les autres maillons de la chaîne de valeur.

L'engagement actif des Peuples Autochtones et autres parties prenantes affectées dans la définition et l'évaluation des objectifs vous permet également de répondre à vos responsabilités en matière de conduite responsable, telles que définies par : les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs), et les Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Ces deux textes constituent les référentiels mondiaux faisant autorité en matière de conduite responsable des entreprises vis-à-vis des personnes et de la planète.

Le guide vous aidera également à respecter les droits des Peuples Autochtones tels qu'énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et à contribuer à la mise en œuvre des cadres internationaux tels que le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CBD).

Il vous permettra enfin d'aligner vos pratiques avec le nombre croissant de réglementations en matière de devoir de vigilance et d'obligations de reporting fondées sur ces standards internationaux, notamment : les normes européennes de reporting en durabilité (ESRS), et les référentiels de la Global Reporting Initiative (GRI).



Le guide présente les principaux éléments à prendre en compte pour engager un dialogue constructif avec les parties prenantes, en reconnaissant systématiquement la valeur de leurs savoirs et de leurs contributions potentielles dans le processus de définition des objectifs. La mise en œuvre du guide vous permettra de :

- Établir des objectifs perçus comme crédibles par les personnes les plus directement concernées par leurs résultats ;
- Nouer des partenariats avec les parties prenantes pour la collecte de données et leur analyse ;
- Créer des relations de confiance avec les Peuples Autochtones et autres parties prenantes affectées, en vue de favoriser l'action collective vers l'atteinte d'objectifs fondés sur la science ;
- Renforcer la responsabilisation pour l'atteinte des objectifs, grâce à une mesure et une évaluation claire et transparente des résultats ;
- Réduire les risques réputationnels, éthiques, juridiques, opérationnels ou réglementaires liés à vos stratégies climat et nature.

Il est fortement recommandé d'utiliser le Guide d'engagement des parties prenantes comme référence complémentaire tout au long du processus de définition de vos objectifs. Le guide est structuré en quatre grandes sections :

- 1** Identification des parties prenantes : Comment identifier les différents groupes à engager et prendre en compte des facteurs comme l'intersectionnalité et la diversité interne à chaque groupe.
- 2** Principes et approches clés pour les Étapes 1, 2 et 4 du SBTN : Relatifs aux travaux préparatoires, à la cartographie des parties prenantes, à la conception et mise en œuvre de l'engagement, et aux conditions favorables à la participation active.
- 3** Intégration des voix des parties prenantes affectées pendant les Étapes 3 et 5, ainsi que conseils pour identifier et gérer les éventuels conflits d'intérêts ou arbitrages à opérer.
- 4** Évaluation du processus d'engagement, avec des indicateurs pour en mesurer la contribution potentielle à l'atteinte des objectifs, et des outils pour identifier les opportunités d'apprentissage et d'amélioration continue.



# VALIDATION DES OBJECTIFS



La validation est une étape essentielle dans le processus de définition d'objectifs basés sur la science pour la nature, car elle garantit la crédibilité des objectifs de l'entreprise à travers une évaluation de conformité standardisée permettant d'obtenir des résultats comparables entre les entreprises.

## INTRODUCTION À LA VALIDATION DES OBJECTIFS

Les objectifs fondés sur la science pour la nature sont validés de manière indépendante par l'Accountability Accelerator, afin de garantir leur alignement avec les dernières exigences scientifiques.

La validation est le processus d'évaluation visant à déterminer si les objectifs d'une entreprise ainsi que les travaux préparatoires associés respectent les règles établies par le SBTN. Elle fournit aux entreprises une confirmation que leurs objectifs en matière de nature sont conformes aux meilleures connaissances scientifiques disponibles, une étape essentielle pour garantir leur crédibilité, leur comparabilité et leur robustesse.

Grâce à la validation, les entreprises peuvent :

- Formuler des revendications crédibles sur leurs impacts actuels sur la nature,
- Communiquer de manière transparente sur leurs objectifs,

- Démontrer les actions prévues pour atteindre ces objectifs,
- Et montrer en quoi elles contribuent aux cadres mondiaux, tels que : les Objectifs de Développement Durable (ODD), le Cadre mondial pour la biodiversité, et l'Accord de Paris sur le climat.

La validation des objectifs peut également aider à :

- Renforcer la confiance des investisseurs et des parties prenantes, en prouvant l'engagement de l'entreprise envers une démarche de durabilité mesurable, alignée sur la science et orientée vers l'action ;
- Positionner l'entreprise comme un acteur de premier plan dans ce domaine en forte croissance, en lui conférant un avantage concurrentiel ;
- Préparer efficacement l'entreprise à passer à l'action et à mesurer les progrès réalisés vers ses objectifs pour la nature.

# COMMENT FONCTIONNE LE PROCESSUS DE VALIDATION DES OBJECTIFS ?

Les validateurs de l'Accountability Accelerator réaliseront un examen approfondi des documents soumis par chaque entreprise, afin de s'assurer que leur travail a été élaboré de manière rigoureuse et conforme aux méthodes du SBTN.

La première phase du processus consiste à valider l'évaluation des impacts les plus matériels sur la nature réalisée par l'entreprise, ainsi que les zones prioritaires sélectionnées pour la définition d'objectifs (Étapes 1 et 2 du SBTN).

Les entreprises peuvent ensuite faire appel au service de validation pour obtenir une approbation finale de leurs objectifs pour la nature (Étape 3 du SBTN).

Vous pouvez consulter la procédure de validation complète sur le site internet de [l'Accountability Accelerator](#).



# RECALCUL DES OBJECTIFS

## Recalcul obligatoire des objectifs :

Afin de garantir la cohérence avec les dernières avancées scientifiques et les meilleures pratiques, vos objectifs doivent être réexaminés et, si nécessaire, recalculés et revalidés au minimum tous les cinq ans.

## Recalcul déclenché par des changements significatifs :

Vos objectifs doivent être recalculés si des modifications importantes surviennent, susceptibles de remettre en cause leur pertinence ou leur cohérence.

Les cas suivants doivent déclencher un recalcul des objectifs :

- Changements structurels majeurs dans votre entreprise (ex. : acquisition, cession, fusion, externalisation ou internalisation, évolution des gammes de produits ou services).
- Modifications significatives des valeurs de référence, en raison d'une amélioration de la qualité des données, d'un changement de sources de données ou de méthodologies de calcul. Cela inclut la découverte d'erreurs majeures ou d'un ensemble d'erreurs cumulées jugées significatives.
- Modifications substantielles des projections de croissance utilisées pour les objectifs en intensité. Cela concerne actuellement uniquement l'objectif de réduction de l'empreinte terrestre.

- Si votre entreprise n'a pas pu identifier de modèle local et de seuil approprié pour l'eau douce à la suite d'une concertation avec les parties prenantes et a utilisé un modèle global pour fixer et valider ses objectifs, vous devez consulter chaque année l'outil de seuils par bassin du SBTN. Si un modèle et un seuil local deviennent disponibles, vous devez les utiliser pour remplacer vos objectifs existants, sauf si vous êtes en mesure de démontrer que vos objectifs actuels sont plus ambitieux que ceux calculés avec les nouvelles données locales.

## Définition d'un changement significatif :

Un changement est considéré comme significatif s'il atteint au moins 5 %, conformément aux bonnes pratiques en matière de comptabilisation, de reporting et de fixation d'objectifs de réduction des émissions de GES.

## Recalcul et revalidation :

Vous devez viser un **recalcul et une revalidation de vos objectifs dans un délai d'un an maximum** à compter de la survenue du changement ou de l'ajustement.

## Validité de la méthode :

Les méthodes du SBTN bénéficient d'un **délai de grâce de 6 mois** après leur mise à jour. Pendant cette période, les entreprises peuvent encore soumettre leurs objectifs à validation en utilisant **l'ancienne version**, à condition d'avoir **commencé leur travail avant la date de publication** de la nouvelle version.

# DIVULGATION DES PROGRÈS

## Fréquence de divulgation :

Vous devrez **publier chaque année** les **indicateurs de pression** de votre entreprise ainsi que les **progrès réalisés** par rapport aux **objectifs rendus publics**.

## Où publier les progrès :

Il n'y a pas d'exigences spécifiques quant au canal de divulgation, tant que l'information est publiquement accessible. Le SBTN recommande d'utiliser des plateformes de données normalisées et comparables telles que le questionnaire annuel sur la sécurité de l'eau et/ou des forêts du CDP, les rapports annuels, les rapports sur le développement durable et le site internet de votre entreprise.

## Recommandations méthodologiques pour la divulgation :

Vous êtes invité à vous appuyer sur des référentiels reconnus, notamment (sans s'y limiter) :

- [Accountability Framework initiative](#)
- [Draft Greenhouse Gas Protocol Land Sector and Removals Guidance](#)
- [ISEAL guidance for making jurisdictional claims](#)
- [AWS International Water Stewardship Standard](#)
- [UN Global Compact CEO Water Mandate](#)

Publication de la réalisation des objectifs 2025 : la date cible la plus proche dans les méthodes actuelles du SBTN est 2025 pour garantir l'absence de conversion des écosystèmes naturels dans les opérations directes, les forêts naturelles et les zones de conversion prioritaires. Cette exigence est alignée sur l'[Accountability Framework initiative](#), les exigences [SBTi FLAG](#) et la [European Deforestation Regulation \(EUDR\) \(EU 2023/1115\)](#). Vous devez vous préparer à publier la réalisation de cet objectif et à utiliser les directives futures élaborées à cette fin.



# RESSOURCES UTILES

Vous trouverez les documents suivants sur le site internet de l'[Accountability Accelerator](#) :

- SBTN Step 1 and 2 Validation Requirements and Recommendations v1.1
- SBTN Step 3 Freshwater Validation Requirements and Recommendations v1.1
- SBTN Step 3 Land Validation Requirements and Recommendations v1.0 (Coming Soon)
- Step 1 and 2 Validation Submission Form v1.1
- Step 3 Freshwater Target Validation Submission Form v1.1
- Step 3 Land Target Validation Submission Form v1.0
- Step 1 and 2 Validation Data Template v1.1
- Step 3 Freshwater Validation Data Template v1.1
- SBTN Step 3 Land Validation Requirements and Recommendations v1.0

# GUIDES TECHNIQUES EN DEVELOPPEMENT



# 4 ÉTAPE 4 : AGIR

Si nous voulons vivre dans un monde « nature positive », nous avons besoin d'une action urgente et ambitieuse de la part de tous.

Dans sa **son premier guide pour les entreprises** (2020), le **SBTN** a présenté le **cadre d'action AR3T**.

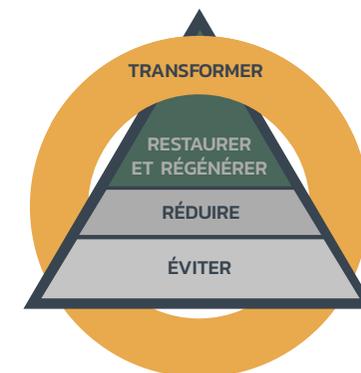
Ce cadre a été développé sur la base de la **hiérarchie d'atténuation**, définie dans la **Norme de performance 6 de la Société financière internationale (IFC)**, et sert de **cadre général d'action pour les entreprises**.

Nous l'appelons **AR3T**, car il couvre trois grands types d'actions :

- **Avoid (éviter)** et **Reduce (réduire)** les pressions à l'origine de la perte de biodiversité ;
- **Regenerate (régénérer)** et **Restore (restaurer)** les écosystèmes, afin de permettre à la nature de se rétablir ;
- **Transform (transformer)** les systèmes sous-jacents dans lesquels les entreprises sont intégrées, pour s'attaquer aux causes structurelles de la perte de nature.

Une **méthodologie détaillée sur la mise en œuvre des objectifs (Étape 4 : Agir)** est en cours de développement. Cependant, les méthodes « Eau douce » et « Terre » **proposent quelques exemples d'options de réponse**.

Dans ce contexte, les **options de réponse** désignent les **actions qu'une entreprise peut entreprendre** pour mettre en œuvre ses **objectifs fondés sur la science pour la nature** et progresser vers leur atteinte — avec des **résultats mesurables dans l'état de la nature**.



Le **Répertoire d'options de réponse** (**Response Options Database**) propose aux entreprises des **ressources initiales** pour passer à l'action concrète sur le terrain.

En matière **d'options d'action** :

- Les **objectifs de l'Étape 3 Eau douce** (quantité et qualité) et les **objectifs Terre (Non conversion et Réduction de l'empreinte terrestre)** mettent l'accent sur des actions d'**évitement** et de **réduction**.
- L'**objectif d'Engagement Paysager**, quant à lui, se concentre sur des actions de **régénération** et de **restauration**.

Dans tous les cas, la **mise en œuvre du cadre complet AR3T** aidera les entreprises à **atteindre leurs objectifs plus efficacement**, tout en générant des **changements positifs et durables** dans les paysages.

Vous pouvez consulter le **cadre interactif du SBTN** [disponible [ici](#)] pour explorer les types d'actions que les entreprises peuvent entreprendre pour mettre en œuvre des objectifs fondés sur la science pour la nature.

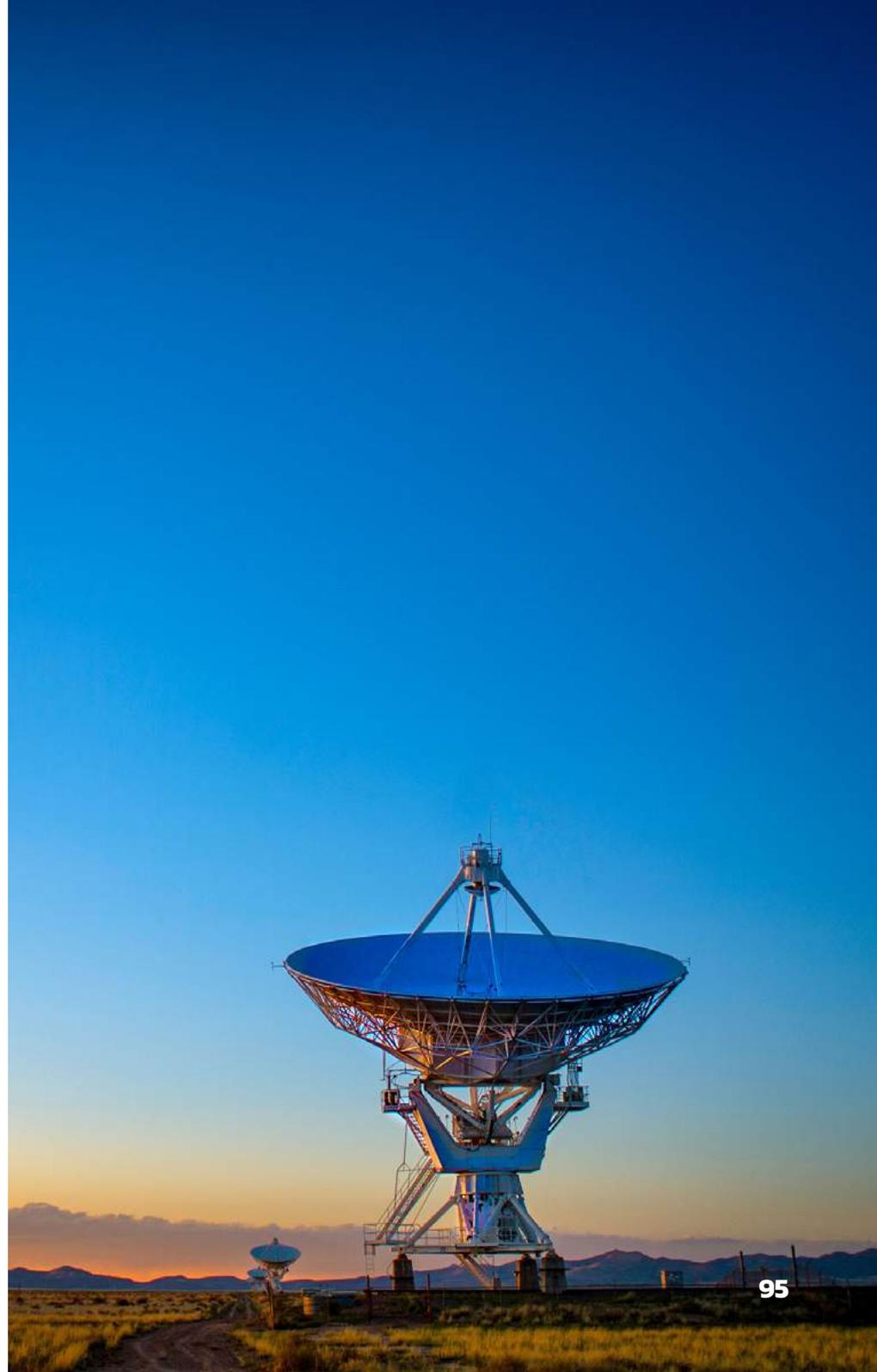
# 5 ÉTAPE 5 : SUIVRE

L'Étape 5 : Suivre portera sur les activités de mesure, de reporting et de vérification (MRV – *Measurement, Reporting and Verification*).

Ces activités sont présentes tout au long des cinq étapes du processus SBTN, et des instructions pour la sélection des indicateurs et la définition des valeurs de références sont déjà incluses dans les guides techniques des étapes 1, 2 et 3 Eau & Terre.

Le SBTN a développé des recommandations sur les revendications (*claims*) que les entreprises pourront faire suite à la validation des objectifs de l'Étape 3 Eau douce et Terres. Toutefois, la divulgation publique reste essentielle pour garantir la redevabilité des entreprises et l'intégrité des objectifs. SBTN encourage la transparence à toutes les étapes du processus.

Le SBTN travaille avec des partenaires pour concevoir un système MRV adapté à ces besoins, en s'appuyant sur les infrastructures existantes de reporting et de divulgation. Une fois le système standardisé, le SBTN publiera un guide technique spécifique pour l'Étape 5 : **Suivre**.





**« Définir des objectifs fondés sur la science pour la nature est au cœur même de notre action collective pour enrayer et inverser la double crise de l'urgence climatique et de l'érosion de la biodiversité ».**

**JENNIFER MORRIS**  
CEO, THE NATURE CONSERVANCY

# CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

## Auteur principal

Oscar Sabag, SBTN

## Auteurs contributeurs

Arabella Stickels (SBTN)

Sarah Bausmith (SBTN)

Varsha Vijay (SBTN)

Paola Luna Delgado (SBTN)

David Little (BCG)

Jessica McGlyn (SBTN)

## Gestion du projet

Sarah Bausmith (SBTN)

## Éditeur

Content Creation Company

## Conception

Pixels & Pulp

Merci à toutes les parties prenantes qui ont contribué à l'élaboration de ces guides techniques. Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur contribution aux multiples rondes d'examen itératif et d'élaboration de ces documents, à savoir :

Corporate Manual Focus Group

SBTN Issue Hubs

Better Earth

## ATTRIBUTION

L'utilisateur doit s'assurer que la citation suivante est toujours clairement reproduite dans toute publication ou analyse impliquant le manuel de l'entreprise du SBTN sous quelque forme ou format dérivé que ce soit : Science Based Targets Network (2024). Corporate Manual. Disponible [ici](#). Toutes les références, données et outils doivent être cités conformément à leurs conditions générales respectives.